
Jean XXII et Saint-Flour

premières bulles, premier évêque (1317-1319)

par Marc Duval

La naissance du diocèse de Saint-Flour coïncide, à peu de choses près, avec le début du pontificat de Jean XXII : celui-ci a été fait pape en août 1316 et l'évêché sanflorain a été créé dès 1317. En outre, le premier évêque n'a occupé ses fonctions que jusqu'au début 1319. Nous nous proposons donc ici de recenser les actes pontificaux correspondant à cette courte période, pour en préciser la chronologie et en tirer quelques enseignements sur l'histoire de Saint-Flour.

Le matériau et la méthode

Les textes

À cette époque, la papauté se trouve à Avignon. Jean XXII est le deuxième pape à y résider et son administration est très organisée. Parmi tous les documents qu'il signe, l'on distingue ce que l'on appelle les *lettres communes* et que nous pourrions dire administratives (elles traitent de nominations d'évêques, d'octroi de bénéfices, etc.), et d'autre part les *lettres curiales et secrètes*, par exemple des courriers envoyés au roi de France. Seule la première catégorie, en général, est traitée par l'ensemble de la machinerie pontificale :

« Avec Jean XXII, qualifié d'administrateur de génie, s'est mise en place la concentration entre les mains du pape de tous les rouages de l'administration de l'Église. Outre le développement des institutions judiciaires et financières (la **Pénitencerie**, présidée par le cardinal grand pénitencier, pour la juridiction spirituelle ; l'**Audience des causes apostoliques** ou **tribunal de la rote** pour la juridiction temporelle, notamment les litiges relatifs à la collation des bénéfices, et la **Chambre apostolique**, sous l'autorité du camérier assisté du trésorier, pour la fiscalité), la **Chancellerie**, quatrième grand service de l'administration pontificale, est devenue au cours de cette période une véritable machinerie bureaucratique. « En dehors des lettres secrètes et curiales, qui concernent plutôt les questions diplomatiques et qui lui échappent en partie, elle consacre son activité à la délivrance des lettres communes qui expriment



Portrait de Jean XXII dans le Bullarium de Cherubini (XVII^e siècle).

toutes les faveurs et dispenses réclamées à la papauté, notamment l'attribution des bénéfices réservés." (B. Guillemain) ».¹

Cette masse de documents officiels ainsi expédiés se trouvait également recopiée dans des registres, sortes de *chronos* comme en tiennent aujourd'hui administrations et entreprises avec force photocopies. Cet archivage était effectué en double : sur place, dans les « Registres d'Avignon », mais aussi en la Ville Sainte, dans les « Registres du Vatican ». Les deux collections se trouvent aujourd'hui réunies au Vatican.

Accès aux textes

Or les lettres pontificales de Jean XXII, comme celles de bien d'autres papes, étaient jusqu'à il y a peu d'un accès très difficile. Pour commencer, très peu parmi elles avaient fait l'objet d'une publication, même ancienne. Jusqu'au XX^e siècle, ces documents officiels, appelés bulles², étaient réunis dans des recueils dénommés (au singulier) *bullarium*, mais le nombre de textes publiés est dérisoire : le recueil le moins incomplet, celui de Cocquelines, ne compte qu'une quarantaine de bulles pour le règne de Jean XXII, alors que le Pontife a signé plus de soixante mille actes officiels. Car en ce temps-là l'administration pontificale, qui notamment avait en charge toutes les nominations du clergé, promulguait quotidiennement de nombreuses décisions, comme les ministères d'aujourd'hui. Et si par chance, un texte qui nous intéresse se trouve chez Cocquelines (c'est le cas de la bulle de fondation du diocèse de Saint-Flour), la première difficulté est d'y accéder, car ce recueil remonte au XVIII^e siècle : les exemplaires en sont rares, en France et ailleurs !³ Et plus nombreux encore sont les textes qui jamais ne firent l'objet d'une édition. Par exemple, impossible *a priori* de trouver une édition du document qui, après celui de la création du diocèse sanflorain, en avait fixé les limites : personne n'a conscience d'en conserver de copie⁴. En réalité, il convient de préciser que le savant M. Boudet a édité ce texte en 1910 en son *Cartulaire*, ainsi que plusieurs autres dont il sera question ici. Son mérite est d'autant plus grand qu'il n'a pas bénéficié en son temps de tous les travaux de recherche conduits sur cette matière au cours du XX^e siècle⁵.

En effet, jusqu'au XIX^e siècle, si l'on voulait retrouver un texte de Jean XXII, il fallait aller consulter l'original manuscrit au Vatican. Mais comment ne pas se noyer dans une telle masse de documents ?⁶ Ce risque est d'ailleurs multiplié, les textes se trouvant dans les deux séries de registres, évoqués plus haut, qui ne sont pas absolument identiques, ceux d'Avignon et ceux du Vatican. Enfin, pour donner une idée du nombre de documents, précisons que chaque année du pontificat occupe plusieurs registres, avec un ordre qui n'est pas totalement chronologique⁷. Bref, le chercheur le mieux intentionné risquait de se noyer dans un tel flot.

1 - Janine Mathieu, « Dans les dédales de la chancellerie pontificale, organe de pouvoir de la papauté d'Avignon », revue *Histoire médiévale*, décembre 2002.

2 - La bulle était à l'origine un sceau de plomb, à Rome. Par extension, le mot a désigné les lettres du pape revêtues de cette sorte de sceau ; d'ordinaire, on réserve cette appellation aux actes du Saint-Siège les plus importants.

3 - Parfois, dans le cadre d'études ciblées, certains textes ont fait l'objet d'une publication : c'est le cas par exemple des *Documents pontificaux sur la Gascogne, d'après les archives du Vatican : Pontificat de Jean XXII*, par l'abbé Louis Guérard, Paris (Champion) et Auch (Cocharaux), 1896, ouvrage désormais accessible sur le site Gallica de la B.N.F. (<http://gallica.bnf.fr>).

4 - Ni les archives départementales d'Aurillac, ni les archives diocésaines sanfloraines, ni leurs homologues de la Lozère ou de la Haute-Loire n'en possèdent le texte. Toutes ces institutions ont eu l'amabilité de faire cette recherche à ma demande, mais en vain. Je ne les en remercie pas moins pour leur bonté, d'autant que certaines ont effectué des investigations approfondies. Bien des spécialistes – et encore A. Bruel à la fin du XIX^e siècle – déplorent la disparition de ce texte. Mais les archives de Saint-Flour, grâce au *Cartulaire* édité par M. Boudet, disposent du texte.

5 - La bulle en question porte chez Boudet le n° CCVI (avec une petite erreur de date). – Boudet a pu néanmoins avoir recours aux ouvrages présentant les recensements de Mollat et de Coulon dont il est question un peu plus loin.

6 - Un exemple de cette difficulté : pour éditer les documents de Jean XXII concernant la Gascogne (note n° 3 ci-dessus), l'abbé Guérard a passé trois ans à Rome. Encore s'est-il contenté, pour certains, de n'en donner qu'un résumé, n'ayant pas eu le temps de relever le texte en son entier.

7 - Par exemple, pour l'an I du pontificat de Jean XXII (1316-1317) : Registres du Vatican 63, 64, 65 et 66. – An II du pontificat (1317-1318) : Registres du Vatican 67 et 68 (le 68 contient aussi quelques textes de l'an I). – An III du pontificat (1318-1319) : Registre du Vatican 69 (contient aussi quelques textes des ans I et II).

Une bienheureuse indexation

Heureusement, l'École Française de Rome a entrepris depuis longtemps l'étude des actes rédigés par les Papes d'Avignon. Dans les années 1900-1930, Monseigneur Guy Mollat a effectué le recensement et le classement des documents publics de Jean XXII, donnant pour chacun un résumé en latin : ce travail, qui occupe une quinzaine de volumes, est connu sous le nom générique de *Lettres Communes de Jean XXII*. Notons que pour chaque mesure prise par le pape, Guy Mollat ne crée qu'une entrée dans son indexation : chacune peut donc recouvrir un à quatre documents, voire plus, car il n'est pas rare que le Pape rédige quelques lettres en plus de l'acte principal, pour informer des personnages concernés de près ou de loin⁸.

À ces travaux s'ajoutent ceux d'Auguste Coulon sur les *Lettres Secrètes et Curiales du Pape Jean XXII*, puisqu'aux documents passés dans les rouages de l'administration s'ajoutaient les lettres diplomatiques que seuls le pape et son entourage proche voyaient. A. Coulon a également fait un travail d'indexation et, parfois, a donné le texte de certains documents qui lui paraissaient intéressants : c'est le cas par exemple de la lettre que Jean XXII écrit au roi de France pour l'informer de la création du diocèse de Saint-Flour et de la nomination de l'évêque Raymond⁹.

Bref, si ce travail d'indexation est un substitut commode, donnant une idée de textes souvent non publiés, il est surtout un outil irremplaçable : pour retrouver les documents qui peuvent intéresser une région donnée sans se perdre dans la masse des textes manuscrits, c'est bien d'abord d'un bon index qu'il faut disposer.

Premier miracle

Or les nouvelles technologies de traitement de l'information permettent maintenant d'aller plus loin, car cette indexation a été reprise sous forme informatique, sous l'égide du Centre d'Avignon :

« Depuis l'ouverture aux chercheurs des Archives Vaticanes à la fin du XIX^e siècle, l'École Française de Rome (...) a assuré une politique éditoriale de ces registres de lettres des papes. Une petite équipe du "Centre de recherches sur la papauté d'Avignon" (...) a mené à bien la publication des lettres communes d'Urbain V (27 000 lettres environ) et mis sur le chantier celles de Grégoire XI (cinq années sont disponibles pour le moment, soit 40 000 lettres). (...)

8 - Quand c'est le cas, le résumé de G. Mollat est suivi de la mention *i.e.m.* (*in eodem modo*, de la même manière), suivi des destinataires des courriers connexes (à Untel et Untel).

9 - Auguste Coulon, *Lettres Secrètes et Curiales du Pape Jean XXII (1316-1334)*, extraites des registres du Vatican, Paris (Fontemoing), 1900, colonnes 224-225.

Jean XXII est le deuxième pape à avoir siégé à Avignon. Il s'appelait Jacques Duèse. Né en 1244 à Cahors, il fut archiprêtre à Cahors, chanoine à Périgueux et à Albi, puis archiprêtre à Sarlat et doyen du Puy. C'est donc un homme de langue d'oc, qui a été en fonctions en Velay, tout près de notre Auvergne.

Il fréquenta les plus grands, dont le roi Charles II de Sicile et son fils Robert d'Anjou. Il devint spécialiste de droit canon et de droit civil. En 1300, il fut fait évêque de Fréjus.

En 1310, le pape Clément V le fait évêque d'Avignon, ville dont il venait de faire le siège de la chrétienté. C'est lui qui, en 1311, est chargé de régler le dossier des Templiers lors de la grande réunion de Vienne.

Clément V meurt en 1314, mais Jean XXII ne sera élu qu'en août 1316, après une période troublée. Sa première tâche, à 72 ans, sera de remettre de l'ordre à Avignon. Ensuite, il réorganisera les évêchés du sud de la France. Il mourra en 1334.

Au cours de son pontificat, Jean XXII développa l'activité missionnaire en Asie, créant des évêchés catholiques en Anatolie, en Arménie, en Iran et en Inde. Il fonda une bibliothèque pontificale à Rome et une université à Cahors et à Cambridge. Il institua la prière de l'angelus. Son activité en fit un grand pape. Mais les besoins financiers grandissant, la fiscalité pontificale se fit pesante. On lui reproche aujourd'hui ses prises de position, par exemple sur la question de la pauvreté absolue, agitée par les franciscains, et surtout sa volonté de faire brûler les livres du Talmud. Inversement, il n'hésita pas à brider l'Inquisition. Il fut aussi celui qui développa la vigne en Avignon en promouvant ce qui allait devenir le Châteauneuf-du-Pape, lui aussi qui introduisit la truffe venue de son Quercy natal et qui créa la charge de moutardier : autant de faits plus souriants.

« Et l'EFR ayant décidé de reprendre sur support CD-Rom toutes les publications faites sous son égide jusqu'à ce jour (quelque 80 volumes) ainsi que celles à venir, afin de rendre, sous un faible volume, cette masse documentaire mise en banque de données encore plus exploitable pour les historiens de la chrétienté au Moyen Âge, le centre pontifical d'Avignon travaille à cette entreprise depuis 1998. En avril 2002 le premier CD-Rom *Ut per litteras apostolicas...* de la série est sorti. Il est consacré à la reprise des publications des "Lettres communes" (ou administratives) analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican des papes d'Avignon, dans sa quasi-totalité, à savoir celles de Jean XXII, de Benoît XII et d'Urbain V, soit le produit de 35 années de chancellerie pontificale (22 volumes publiés, environ 100 000 lettres). Le restant des lettres communes, de Clément V et de Grégoire XI, celles-ci encore en cours de traitement, doivent faire partie, pour des raisons pratiques, du prochain CD-Rom qui reproduira les "Lettres secrètes et curiales, closes ou patentes" (ou diplomatiques) publiées pour les papes de la période avignonnaise. Enfin un troisième CD-Rom contiendra la publication des registres des papes du XIII^e s. menée à terme par l'EFR de Rome depuis 1960 : tel se présente à ce jour le vaste programme de la série des CD-Rom des lettres papales. »¹⁰

De ce recensement, seul ce qui constituait les deux premiers tomes du travail de Mollat, relatifs aux lettres communes des trois premières années de Jean XXII, nous concerne ici. S'y ajoute celui des lettres secrètes et curiales d'A. Coulon. Depuis 2004, le non-spécialiste peut accéder en ligne, par l'entremise d'une bibliothèque dûment abonnée, comme la Bibliothèque Nationale, à cette base de données¹¹ : dès lors, cet outil permet de rechercher les occurrences d'un même mot dans les résumés des différents textes¹². Le risque de noyade est écarté, nous sommes sauvés des eaux.

Second miracle

Cette indexation informatisée fournit assez rapidement la référence des manuscrits que l'on veut consulter : l'on peut alors opter pour un voyage à Rome, muni des autorisations nécessaires pour accéder aux Archives Vaticanes. L'on peut aussi demander communication des documents, grâce à la référence précise.

Mais la seconde merveille technologique est que les Registres du Vatican concernant Jean XXII ont été photographiés sous forme informatique : dès lors, l'on peut demander une copie numérisée des documents recherchés, voire obtenir les registres classés par année, ressource désormais disponible sur cédéroms, moyennant finances, ou encore consulter ces cédéroms en des institutions comme le Centre d'Études de la Papauté d'Avignon ou l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes d'Orléans¹³. Une fois le document médiéval sous les yeux, il reste encore à mobiliser ses connaissances en paléographie pour résoudre les abréviations et établir un texte latin correct.

Méthode retenue

Comme le but de la présente étude est d'abord de rétablir la chronologie des faits, différente d'un historien à l'autre, ce n'est pas essentiellement sur ces manuscrits, mais bien sur l'indexation de Guy Mollat, reprise sous la forme de la base de données décrite plus haut, que l'on s'est appuyé ici. Bien sûr, à recourir aux résumés du spécialiste plutôt qu'aux textes, l'on paraît jouer à

10 - Janine Mathieu, « Dans les dédales de la chancellerie pontificale, organe de pouvoir de la papauté d'Avignon », revue *Histoire médiévale*, décembre 2002.

11 - La gestion technique en est assurée par la maison Brepols, de Turnhout (Belgique). Voir son site <http://www.brepols.net/> et celui de sa division « bases de données » <http://www.brepolis.net/>.

12 - Mme Janine Mathieu signale la sortie en mars 2005 de la deuxième édition du cédérom *Ut per litteras apostolicas...* reprenant le contenu du premier (*lettres communes* de Benoît XII, Jean XXII et Urbain V), mis à jour, et offrant l'ajout des publications des *lettres communes* de Clément V et de toutes les *lettres secrètes et curiales* des papes d'Avignon publiées à ce jour par l'École Française de Rome. Je n'ai pas encore pu y accéder.

13 - Voir le site <http://www.vatican.va>, et la page « Archives Secrètes / Collections ».

« l'homme qui a vu l'homme qui a vu le document » ; mais que le lecteur se rassure : l'examen des plus importants, sous forme manuscrite, a permis de vérifier au passage l'exactitude des dates mentionnées dans le relevé de Guy Mollat, ce dont d'ailleurs nous ne doutions pas.

Le recours à cette indexation permet de revenir sur les événements sanflorains des années 1316-1319 par le biais d'un criblage tout simple. La méthode est la suivante : nous avons recherché systématiquement les documents de Jean XXII où Saint-Flour est citée, d'août 1316, avènement de Jean XXII, à avril 1319, date de la fin du ministère du premier évêque de Saint-Flour¹⁴. L'on obtient ainsi une cinquantaine d'occurrences, ce qui représente entre cent et cent cinquante documents puisqu'une même entrée d'index regroupe plusieurs lettres en sus de l'acte principal.

Pour ne point alourdir la lecture de notre propos, ces résumés latins ne sont pas reproduits ici, mais rejetés en fin de la présente étude, avec les numéros de référence donnés par Guy Mollat. Pour simplifier, nous les avons numérotés chronologiquement de 1 à 51, afin de pouvoir y faire renvoi sous la forme « Doc.1 », « Doc.2 », etc¹⁵. Les faits qu'ils relatent vont nous permettre d'assister à la création du diocèse, de nous interroger sur ses contours, d'observer la vie de ce nouvel ensemble, non sans quelques remises en ordre, avant que, très vite, un nouvel évêque prenne le relais.

Vers un nouveau diocèse

Prélude

En fait, dans les bulles de Jean XXII, le nom « Saint-Flour » apparaît évidemment avant la création du diocèse, car dès son avènement, le pape Jean XXII doit traiter – parmi d'autres – des questions relatives à la région de Saint-Flour, qui n'est encore pour l'heure qu'une partie du diocèse de Clermont : tant que le diocèse n'est pas créé, la recherche de « Saint-Flour » dans ces textes ne permettra de trouver que des références au prieuré clunisien de cette bonne ville¹⁶.

Or pour cette période, l'on ne trouve que trois documents en rapport avec Saint-Flour *stricto sensu*. Le premier, à propos du prieuré de Paulhac confié à Pierre de Châteauneuf¹⁷ après le décès de Bégon de Pierrefort, contient simplement une précaution relative au prieuré clunisien de Saint-Flour : si pour ce priorat quelque chose revient de droit au prieur de Saint-Flour, avec lequel Bégon était en litige, que cela revienne audit prieur. L'acte est rédigé le 7 novembre 1316 (**Doc. 1**). Puis, le 14 mars 1317, un bénéfice est accordé à Raymond de Creyssies au chapitre de Toulouse : le prieur de Saint-Flour est simplement tenu informé de cette mesure, ainsi qu'un monastère du diocèse de Tarbes et le chantre du chapitre d'Angers (**Doc. 2**). Mêmes destinataires pour le troisième acte, confiant à Odon de Seysse un bénéfice au même chapitre de Toulouse, ce qui lui assure un revenu fort appréciable de 100 livres tournois (**Doc. 3**).

14 - Puisque les résumés sont en latin, il s'est agi de rechercher successivement « Flori », « Floro », etc., en éliminant toutefois les occurrences qui concerneraient un autre Saint-Flour.

15 - Quelques références supplémentaires portent des numéros « bis » : il s'agit de textes échappant à ces critères de criblage et donnés pour l'essentiel par M. Boudet en son *Cartulaire de Saint-Flour*.

16 - Comme la méthode de criblage retenue ne fait apparaître que trois textes avant la création du diocèse, nous n'avons pas jugé utile de les écarter. Mais il est clair que, jusqu'à juillet 1317, ces actes où le nom de Saint-Flour est expressément prononcé n'évoquent que le prieuré : n'apparaissent pas les documents qui traiteraient d'une nomination dans une abbaye ou un prieuré de la zone sanfloraine. Ensuite, l'érection de l'évêché comblera ce trou, puisque la localisation du diocèse accompagne systématiquement chaque acte : ainsi, un acte relatif au monastère d'Aurillac sera désormais accompagné de la mention « diocèse de Saint-Flour », et notre criblage le retiendra.

17 - Le texte parle de « *Castro Novo* ». Vu la région, nous pensons à un représentant de la famille des Châteauneuf, plutôt qu'à un Castelnau, mais sans certitude. Nous pencherons en revanche pour un Castelnau pour d'autres actes (dans la partie consacrée à la vie du diocèse). Il peut néanmoins s'agir d'un seul et même personnage.

La bulle fondatrice du 9 juillet 1317 et les nouveaux évêchés

La bulle sanfloraine est la deuxième de toute une série réorganisant les diocèses du sud de la France. Après la création de l'évêché de Castres par démembrement de celui d'Albi (6 juillet 1317), l'on compte aussi la division de celui de Toulouse en quatre avec Montauban, Saint-Papoul, Lombez et Rieux (8 juillet 1317), Toulouse devenant archevêché, la division du diocèse de Poitiers (13 août 1317), le démembrement de celui d'Agen avec création du diocèse de Condom (13 août aussi), la création du diocèse de Vabres, pris essentiellement sur celui de Rodez (13 août encore), le démembrement du diocèse de Narbonne (20 août 1317), la création des diocèses de Lavaur et Mirepoix (26 septembre 1317), la création du diocèse de Limoux (28 février 1318), la division de la province ecclésiastique de Tarraconaise en deux (17 juillet 1318).

Le texte de cette bulle, que l'on trouve cité dans le *Bullarium* de Cocquelines (XVIII^e siècle), contient de larges passages exactement identiques à ceux de la bulle précédente, consacrée à la création du diocèse de Castres par démembrement de celui d'Albi (datée du 6 juillet 1317). Le cas de figure est en effet très semblable, en sa simplicité : l'on coupe un ancien diocèse en deux.

Peu de choses donc, au tournant de 1316-1317, sur le prieuré de Saint-Flour : la noble maison, affiliée à Cluny, vit encore des jours paisibles. Mais le prieuré va connaître une mutation de fait lors de la création du diocèse de Saint-Flour : s'il ne disparaît pas en tant que tel, il va désormais servir de chapitre cathédral. Chaque évêque en effet étant entouré d'un groupe de clercs assurant les différentes fonctions ecclésiastiques, c'est le prieuré qui va jouer ce rôle.

Or avant même la création du diocèse, nos documents montrent – et ce n'est guère étonnant – que l'on connaît déjà le nom du futur évêque : un acte du **1^{er} juillet 1317** accorde à Béranger Frédoli, neveu de Béranger évêque de Tusculum, un canonicat au chapitre de l'évêché de Toul, en plus de ses fonctions aux diocèses de Narbonne et Béziers. Les destinataires des lettres connexes sont **l'évêque (désigné) de saint Flour**, le prévôt d'Albi et l'archidiacre de Lunas [Hérault] : au moins à cette date, le futur évêque a été choisi par le Souverain Pontife (**Doc. 4**).

Création du diocèse

Mais c'est le **9 juillet 1317** que paraît la **bulle fondatrice**, résumée très sobrement par Guy Mollat : « l'évêché de Clermont est divisé en deux diocèses et la ville de Saint-Flour est élevée au rang de cité ». Le

texte de ce document, disponible dans le recueil de Cocquelines (XVIII^e siècle), est parallèle à ceux qui sont pris en ce début de juillet 1317 pour d'autres diocèses également créés dans le sud de la France (**Doc. 5**)¹⁸.

Cette bulle s'accompagne de mesures techniques : d'abord il faut muter le prieur du monastère sanflorain, puisque désormais l'évêque de Saint-Flour en sera le chef, ce prieuré lui tenant lieu de chapitre. C'est pourquoi paraît le même jour, **9 juillet 1317**, un document précisant que Jean, prieur du prieuré clunisien de Saint-Flour, est nommé abbé du monastère de Lagny [Seine-et-Marne]¹⁹, rendu vacant par la promotion de Déodat à l'épiscopat de Castres nouvellement créé et réservé à cet effet auprès du Saint-Siège²⁰. Cette nomination fait l'objet de lettres supplémentaires, adressées au prieur et à l'ensemble du couvent de Lagny, à chaque vassal de ce monastère, et à Philippe, roi de France et de Navarre (**Doc. 6**). On le voit : la création de plusieurs évêchés à cette même date entraîne une série de mutations en cascade, qui sont autant de promotions, chacun s'élevant d'un cran dans la hiérarchie : Déodat, abbé de Lagny, est nommé évêque de Castres,

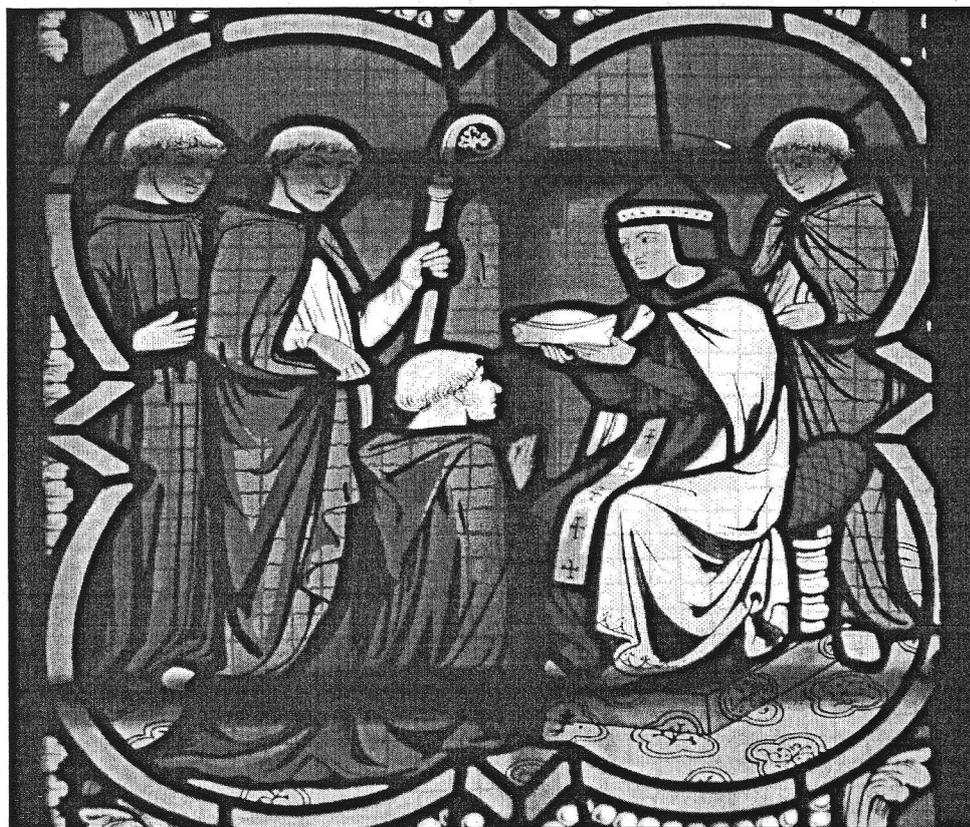
18 - Ce texte a été édité par M. Boudet (*Cartulaire*, n° CXCI, p. 427). E. Deydier en traduit de larges extraits dans son histoire de Saint-Flour.

19 - Boudet (*Cartulaire*, Introduction, p. CCCIII) se contentait de constater que les fonctions du prieur Jean de Charolles cessaient *ipso facto* au moment de la création du diocèse ; en fait, on le voit, la papauté s'était préoccupée de lui trouver une nouvelle affectation.

20 - La papauté tendait à se réserver la nomination des évêques, auparavant nommés par le chapitre cathédral. Cela témoignait certes d'une volonté de centralisation, mais aussi du souci de remédier aux maux du régime électif : par exemple, il n'était pas rare dans l'ancien système que les voix des membres du chapitre fussent achetées. Voir l'ouvrage de G. Mollat, *la Collation des bénéfices ecclésiastiques sous les papes d'Avignon (1305-1378)*, Paris (de Boccard), 1921.

évêché nouvellement créé lui aussi, ce qui permet à Jean, simple prieur d'un monastère clunisien, d'être promu abbé à Lagny²¹.

Les choses alors se précipitent : le **13 juillet 1317**, Raymond, jusque là abbé du monastère de Saint-Thibéry (de l'ordre de Saint-Benoît, situé dans le diocèse d'Agde, aujourd'hui dans l'Hérault) est présenté comme évêque désigné : lui est d'ores et déjà confiée l'administration de l'église du prieuré de Saint-Flour, maintenant élevée au rang de cathédrale, et ce sans attendre ses lettres de nomination ni sa consécration comme évêque (**Doc. 7**). Ainsi, d'ores et déjà, il a pouvoir de diriger ce prieuré qui va lui servir de chapitre tout en restant officiellement dans la dépendance de Cluny ; double hiérarchie, donc, source possible de tiraillements ultérieurs.



Le pape Jean XXII et Raymond de Mostuéjols.

Le vitrail situé au fond de la cathédrale de Saint-Flour, daté du XIX^e siècle, reprend toutes les étapes de l'histoire de Saint-Flour, depuis Florus jusqu'à la création de l'évêché, en passant par Odilon. Ici, le pape Jean XXII remet la mître d'évêque à Raymond de Mostuéjols, représenté en tant que moine bénédictin.

21 - *Latignacum* est bien Lagny (et non pas Latigny, comme l'écrit M. Boudet) : voir, entre autres, l'*Index nominum personarum et locorum* dressé par Mgr G. Mollat au tome XV des *Lettres Communes* de Jean XXII. - Élie Deydier se trompe pour ce lieu, pour la personne mutée, pour la date, et pour l'enchaînement des faits, en écrivant : « Le 12 juillet 1317, Pierre de Chazelles fut promu à l'abbaye bénédictine de *Latignon* près de Paris. Cette mutation avait suivi la bulle pontificale qui venait de créer un évêché en Haute-Auvergne et d'en fixer le siège à Saint-Flour. » (Élie Deydier, *Histoire de la cité de Saint-Flour*, t. III, p. 85.). - À Lagny aussi, les historiens ont quelques soucis avec les abbés Déodat et Jean : J.-A. Le Paire (*Petite histoire populaire de Lagny-sur-Marne*, Sedopols, 1989), ignorant la promotion de Déodat à Castres, l'imagine mort quand Jean de Charolles, qu'il nomme Caurelles, lui succède (Précision fournie par Véronique Clavreul).

Suite des mutations en cascade : le **27 juillet 1317**, comme l'abbatiate de Saint-Thibéry est vacant de par l'accession de Raymond à l'épiscopat de Saint-Flour, Bertrand, précédemment abbé du monastère de Castres, est élevé au rang d'abbé de Saint-Thibéry. Cela prive de son chef le monastère de Castres, ce qui résout une autre difficulté car ce monastère va pouvoir lui aussi, comme à Saint-Flour, servir de chapitre à l'évêque, puisque Castres est également un nouvel évêché. Cette mesure est également annoncée par lettres séparées au monastère de Saint-Thibéry et à ses vassaux (**Doc. 8**).

La bulle annonçant officiellement la **nomination de l'évêque de Saint-Flour** ne date cependant que du **31 juillet 1317** : Raymond, abbé du monastère de Saint-Thibéry, est promu évêque de l'église cathédrale de Saint-Flour. La bulle précise que la consécration lui a été conférée par Béranger, évêque de Tusculum. Cette nouvelle importante fait l'objet de plusieurs lettres : une série est adressée au chapitre (en fait le prieuré) de Saint-Flour, au clergé, et au peuple de la cité et du diocèse ; d'autre part l'archevêque de Bourges en reçoit notification, puisque comme l'évêque de Clermont, l'évêque de Saint-Flour relèvera lui aussi de la province ecclésiastique de Bourges²². Enfin, Philippe, roi de France et de Navarre, est officiellement informé de cette nomination (**Doc. 9**). Notons au passage une mesure complémentaire, prise un peu plus tard : le 27 octobre 1317 est concédée à Raymond, évêque de Saint-Flour, la faculté de tester (**Doc. 11**).

La chronologie des documents créant le diocèse de Saint-Flour est donc claire : création officielle le 9 juillet 1317, nomination officielle de l'évêque le 31 juillet 1317. Un tableau récapitulera toutes ces dates en fin d'étude.

Les frontières du nouveau diocèse

La bulle de délimitation

Si le diocèse est dès lors fondé, tout n'est pas réglé : il faut attendre un peu plus de six mois pour que le diocèse reçoive ses frontières exactes : ce sera fait le **14 février 1318** : c'est à cette date que paraît la **bulle de délimitation** du diocèse de Saint-Flour, nouvellement créé, avec l'énumération des églises et sanctuaires soumis à l'évêque de Saint-Flour (**Doc. 14**)²³.

S'y joint, le 10^e jour précédant les calendes de mars, c'est-à-dire le **20 février 1318**, un acte qui en est la conséquence et qui officialise le **transfert des droits** et biens dont disposait jusque là l'évêque de Clermont dans le territoire du diocèse, vers l'évêché de Saint-Flour (**Doc. 15**).

Cependant la bulle du 14 février 1318 confine au non-être : tout le monde s'y réfère et pourtant nul n'en dispose²⁴. Au XIX^e siècle, le comte de la Résie relevait déjà cette absence²⁵. Plus près de nous, A. Bruel, dans son ouvrage sur *les Pouillés du Diocèse de Clermont*, la déplore également, parlant de perte du document. Mais grâce au travail de Guy Mollat, nous savons qu'elle n'est pas

22 - Clermont dépendait depuis l'origine de l'archidiocèse de Bourges. Cela a continué jusqu'en 1961, date de création des « régions apostoliques », où le diocèse de Clermont a été rattaché à la région apostolique « Centre-Est ». Enfin, depuis décembre 2002, Clermont a été élevé au rang d'archidiocèse, avec la création de la province d'Auvergne, à laquelle l'évêché actuel de Saint-Flour est rattaché : à cette date, toutes les provinces ecclésiastiques françaises ont été redessinées.

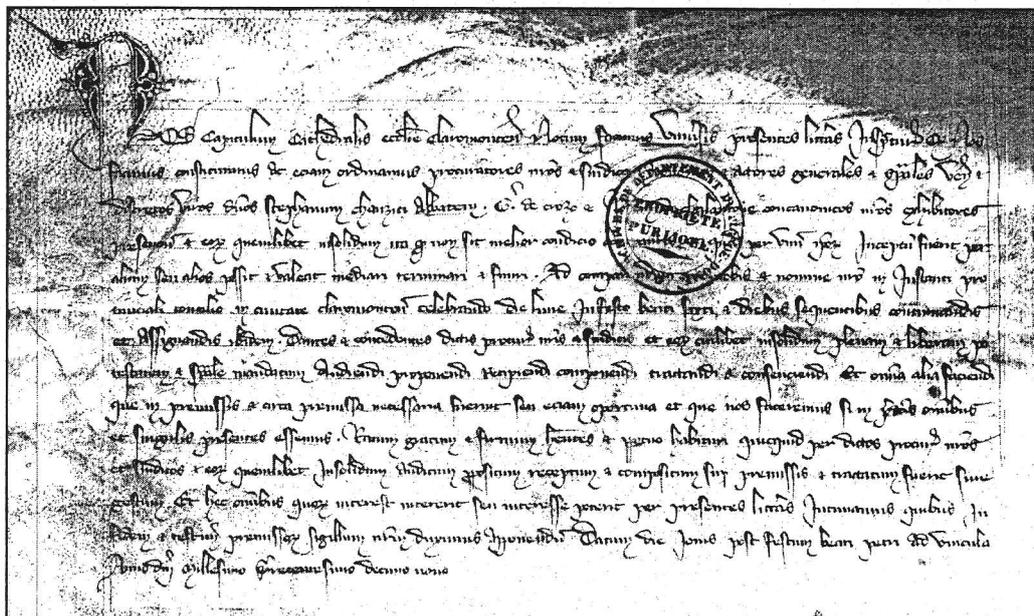
23 - Boudet la donne sous deux références : d'une part il reproduit le résumé issu des travaux de Mollat, à la date exacte, sous le n° CCIV (simple résumé du suivant). Puis, par-delà un autre document, il donne le texte lui-même sous le n° CCVI, mais avec une erreur de date, alors même que pour les deux la date du texte latin est la même (XIV Kal. Mart.).

24 - Comme cela a été précisé *supra* à propos de l'accès aux textes, ce document est introuvable à Saint-Flour, Aurillac, Mende, Brioude, ou au Puy. Rien non plus dans les recueils anciens de bulles.

25 - Comte de Résie, *Histoire de l'Église d'Auvergne*, Clermont-Ferrand (Libr. Catholique), 1855 (3 tomes), tome 3, pp. 485-486 : « Après avoir fait rechercher vainement ces bulles dans les anciennes archives de l'évêché de Clermont, déposées à la préfecture, ainsi que dans celles de la métropole de Bourges, nous nous sommes adressés à Rome, où nous avons été plus heureux. Nous espérons les donner dans le dernier volume de cette histoire ». Hélas ! ce volume annoncé, qui devait contenir les textes convoités, n'est jamais paru, à notre connaissance...

perdue, même si elle n'a jamais fait l'objet d'une publication : c'est sur le manuscrit issu des Archives de la Ville Sainte qu'il a fallu en vérifier la teneur.

Or, ce manuscrit ne laisse aucun doute : la date de cette lettre de délimitation est donc on ne peut plus claire, confirmant celle donnée par Mollat dans son indexation : « Dat(um) Avenion(i). XVI. K(a)l. marcii anno s(e)c(un)do », « Donné à Avignon le 16^e jour précédant les Calendes de Mars, en la seconde année [du Pontificat] », donc le 14 février 1318²⁶.



Acte du Chapitre de Clermont (1319).

Source : Archives départementales du Puy-de-Dôme.

Les erreurs de datation

Pourtant, à lire les divers historiens, l'on constate un flou sur la datation de cette bulle comme sur celle de plusieurs autres actes. Par exemple, au XIX^e siècle le comte de la Résie place la création du diocèse au 20 février 1318, alors qu'il s'agit à cette date de l'ultime opération, à savoir le transfert des biens possédés par le diocèse de Clermont sur le territoire du diocèse de Saint-Flour (**Doc. 15**). Autre erreur, celle de la nomination de l'évêque Raymond de Mostuéjols, qu'il place un an plus tard, le 12 juillet 1318, au lieu du 13 juillet 1317 (**Doc. 7**)²⁷.

Plus près de nous, Élie Deydier, reproduisant l'erreur de M. Boudet évoquée à propos du **Doc. 14**, parle comme lui du 17 mars au lieu du 14 février²⁸. Et comme par ailleurs il donne la date

26 - Manuscrit du Reg. Vat. 67, ep. 525, fol. 156 verso (Source : *Archivio Segreto Vaticano*).

27 - L'historien a bien eu une copie non fautive sous les yeux, cette erreur d'un an (et un jour) peut venir du fait que les documents ne contiennent pas une référence à l'année calendaire, mais à l'année du pontificat : il faut bien connaître le début de celui-ci. En outre, quelques bulles ont été mal classées dans les registres pontificaux.

28 - Élie Deydier, *Histoire de la cité de Saint-Flour*, t. III, p. 102-103. Deydier reprend l'erreur d'inattention commise par Boudet sur le décompte des jours à la romaine (voir ci-dessus note 22, et le *Cartulaire*, texte CCVI, pp. 442-443). La bulle de délimitation est datée « XVI kal. mart., an. II », soit le 16^e jour des calendes de mars de la deuxième année de Jean XXII. Or les datations romaines se font à rebours, à partir de trois points de repères, les calendes (le 1^{er} du mois), les nones et les ides : la bulle n'est pas du 16^e jour après le 1^{er} mars 1318, comme il semble l'interpréter (17 mars), mais du 16^e jour avant, en incluant le jour de départ (les mathématiciens apprécieront cette nouvelle variante de l'antique question des bornes et des intervalles) : bref, il s'agit bien du 14 février.

correcte pour le texte du transfert des avoirs de l'évêque de Clermont, à savoir le 20 février²⁹, son erreur aboutit à un enchaînement illogique : on officialiserait le transfert des biens situés dans le nouveau diocèse, qui jusque là revenaient à l'évêque de Clermont, avant d'avoir définitivement fixé les limites des deux diocèses ! Cette erreur est regrettable car jusqu'à il y a peu, son beau livre, constituant le seul ouvrage d'ensemble accessible sur Saint-Flour, servait de référence sur ce point à bien des historiens.

Or nous n'avons pas le choix dans la date : la **bulle de délimitation** date du **14 février 1318 (Doc. 14)**, et la bulle officialisant le **transfert des droits** et biens dont disposait jusque là l'évêque de Clermont dans le territoire du diocèse de Saint-Flour la suit logiquement, le **20 février 1318 (Doc. 15)**. Ces dates sont du reste maintenant admises par les historiens³⁰.

L'enquête préliminaire

Juillet 1317 - février 1318 : sept mois ont séparé la création du diocèse et sa délimitation précise. Ce temps est-il un délai normal ou témoigne-t-il de difficultés ? En somme, comment s'est passée la séparation entre Clermont et Saint-Flour ? Y a-t-il eu simplement une commission de travail, pour opérer le partage ? Y a-t-il eu frictions, avant ou après cette séparation ?

Au début du XIX^e siècle, Duval de Dampierre affirme qu'il a fallu en 1319 un concile pour arbitrer le différend : il y aurait donc eu selon lui des démêlés *a posteriori*³¹. Au milieu du XIX^e siècle, le comte de Réxie reprend ces données, avec quelques détails supplémentaires, toujours pour l'année 1319³². Cela est douteux, tant la chronologie entrevue précédemment a été malmenée par ces deux auteurs. En effet, le document allégué par Duval est simplement un acte du chapitre cathédral députant l'abbé et deux chanoines pour assister au nom du chapitre au concile provincial de Clermont, « *in instanti provinciali concilio in civitate Claromontensi celebrando* » ; daté du jeudi qui suit la Saint Pierre aux Liens de l'année 1319 (*datum die Jovis post festum beati Petri ad vincula, anno Domini millesimo trecentesimo decimo nono*), il donne tout pouvoir aux envoyés d'agir en lieu et place du chapitre, comme si tous les chanoines étaient présents. Rien n'y évoque

29 - Bulle de transfert à la date correcte du 20 février : « Compris dans les termes généraux de la bulle de fondation, il a en outre été confirmé, l'année suivante, par une autre bulle du 20 février 1318 qui précise " que sont transférés à l'Évêque de Saint-Flour les mêmes droits, prérogatives et biens dont l'évêque de Clermont jouissait dans l'ensemble du diocèse." Cette bulle a été perdue, mais le chanoine Chaludet, qui était un familier de la bibliothèque vaticane, en a retrouvé une copie dans laquelle il est précisé " que l'évêque de Clermont étant le premier suffragant de la métropole de Bourges en vertu du privilège accordé à ce siège par une bulle du pape Urbain II en date du 18 avril 1097, l'évêque de Saint-Flour sera le second et aura le pas sur les autres suffragants de la province. " » – Elie Deydier, *Histoire de la cité de Saint-Flour*, t. III, pp. 98-99.

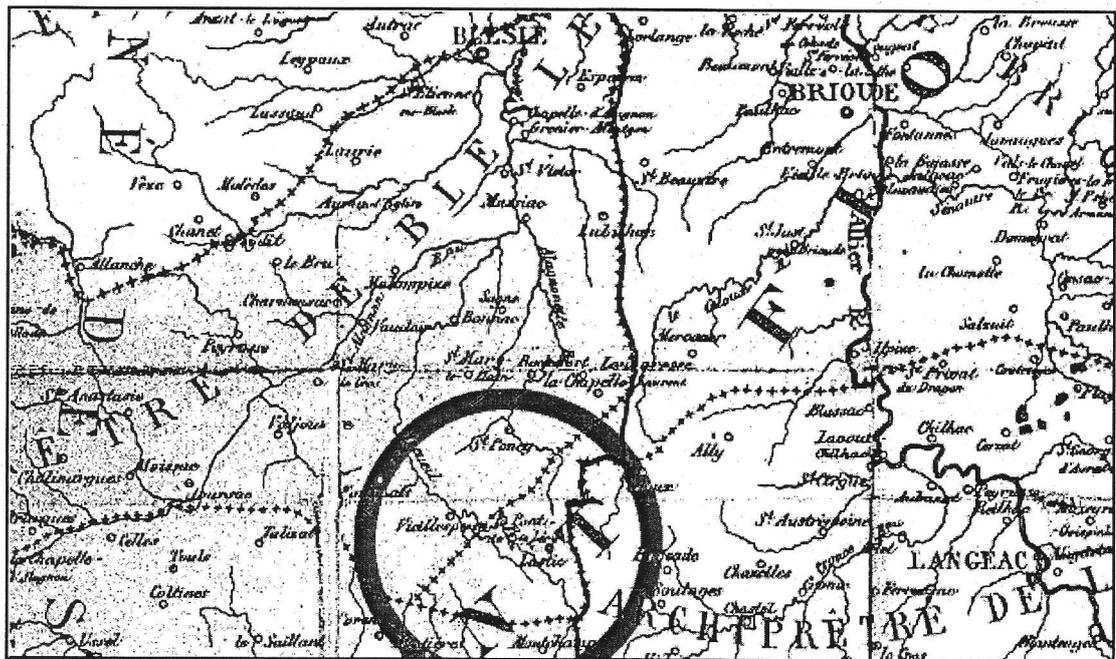
30 - Voir par ex. Prou, Perrin et Font-Réaulx, *Pouillés de la Province de Bourges*, Paris (Impr. Nationale), 1962. - Ou encore André-Georges Manry, *Histoire de l'Auvergne*, Toulouse (Privat), 1974, p. 138. - Date reprise par les Archives Départementales du Cantal, dont le répertoire officiel (série G), rédigé par Léonce Bouyssou, précise en note : « La bulle d'érection est datée du 9 juillet 1317, celle de délimitation du 14 février 1318. »

31 - « *Concile tenu en Auvergne en 1319*. L'objet de ce concile (dont aucun historien n'a fait mention, mais dont M. Micolon de Blanval a retrouvé les monumens dans les archives de la cathédrale) fut de régler les prétentions réciproques de l'évêque et du Chapitre ; de fixer les limites du diocèse de Saint-Flour qui avait été érigé deux ans auparavant. On fit aussi quelques réglemens pour mettre un frein à la cupidité et aux dérèglemens de plusieurs ecclésiastiques. » Duval de Dampierre (évêque sous Napoléon), *Chronologie des évêques de Clermont et des principaux événemens de l'histoire ecclésiastique de l'Auvergne*. [Réédité avec un commentaire très personnel par Jean Lajonchère, *An 2000 - Les évêques d'Auvergne au cours de ces siècles, 17 siècles d'histoire ou presque*, Malinrat, P.-d.-D. (chez l'auteur), 2000]. – Pour cette période de l'évêque de Clermont Aubert Aycelin, l'auteur se référait aux Archiv. Départ., col.A, arm.2, sac A, cote 17 et à Baluze, *Hist. Gén.*, I, 303, II, 149.

32 - « Un concile provincial fut tenu à Clermont, en 1319, pour fixer les limites du diocèse de Saint-Flour, ainsi que pour régler les prétentions réciproques de l'évêque Aubert Aycelin et du chapitre de sa cathédrale. Des démêlés regrettables avaient eu lieu plusieurs fois au préjudice de l'autorité épiscopale. Le pape Jean XXII, averti de ces démêlés, avait nommé Bertrand du Port, cardinal de Saint-Marcel, en qualité d'arbitre, pour terminer ce différend ; mais l'évêque refusa l'arbitrage, et s'accommoda avec son chapitre au moyen d'un compromis dressé par un arbitre nommé par l'abbé et le prieur de Saint-Allyre, conjointement avec Aldebrad, alors prieur de Thuret, qui fut depuis camérier de Clément VI et archevêque de Toulouse. » Comte de Réxie, *Histoire de l'Église d'Auvergne*, Clermont-Ferrand (Libr. Catholique), 1855 (3 tomes) - tome 3, p. 236.

en tout cas la question sanfloraine. Ce qui est vrai en revanche, à consulter les autres documents de l'époque, c'est qu'il y avait de grandes dissensions entre l'évêque et le chapitre au sujet de leurs prérogatives respectives, l'évêque ayant tendance à revenir sur des attributions autrefois reconnues au chapitre³³. Ces disputes durèrent longtemps, au moins jusqu'en 1339, suscitant même l'intervention du Pape. Quant à la contestation *a posteriori* des frontières du nouveau diocèse de Saint-Flour, elle paraît bien n'avoir pas existé.

Au XX^e siècle, Élie Deydier, reprenant les travaux de M. Boudet, se contente donc de parler plus logiquement d'une enquête préliminaire. Il évoque les deux personnalités chargées de cette tâche³⁴ : Renaud, archevêque de Bourges, et Béranger de Landore, Maître de l'ordre des Frères Prêcheurs, sont chargés de procéder au découpage des diocèses de Toulouse, Albi et Clermont (Doc. 6 bis)³⁵. En revanche rien, décidément, n'indique des dissensions postérieures : une fois le partage fixé, l'affaire est bel et bien réglée.



Détail de la carte dressée par A. Bruel.

33 - Référence actuelle du document : Archives Départementales du Puy-de-Dôme, série 3G, arm. 2, sac A, cote 17. – Je remercie le personnel des Archives qui a pu remettre rapidement la main sur ce document, classé ailleurs par erreur.

34 - « Une très importante question demeurait en suspens, celle de la fixation des limites du nouveau diocèse par rapport à l'ancien ; en d'autres termes il convenait de préciser les archiprêtres qui, détachés de l'ancien diocèse, allaient entrer dans le cadre du nouveau. Aucun retard, il faut le reconnaître, ne fut mis pour donner une solution à ce problème qui exigeait cependant une enquête préliminaire approfondie. » Il poursuit, en se trompant dans les dates, ainsi qu'on l'a vu *supra* : « Immédiatement après la bulle de création (12 juillet 1317) le pape avait confié à Renaud, archevêque de Bourges, et à Béranger de Landore, maître de l'Ordre des Frères Prêcheurs, la mission de procéder à cette enquête. Et le 17 mars 1318 [date erronée], moins d'un an après, sur le rapport des deux prélats, le pape fulmina une bulle qui fixa définitivement les limites et la consistance du nouveau diocèse. Il comprenait cinq archiprêtres : Aurillac, Saint-Flour, Langeac, Brioude et Blesle. » Élie Deydier, *Histoire de la cité de Saint-Flour*, t. III, p. 102-103.

35 - Cette mission globale apparaît dans un texte édité par Boudet sous le n° CXCIII (p. 431) ; il n'est pas dans notre relevé initial, illustrant la limite du procédé de criblage utilisé : dans la mesure où Saint-Flour n'y est pas mentionné, il n'a pas figuré dans notre sélection fondée sur ce mot.

Les contours du diocèse

Même sans la bulle de délimitation, l'on pouvait déjà se faire une bonne idée des frontières grâce à quelques documents postérieurs de ce même diocèse. À la fin du XIX^e siècle, A. Bruel³⁶ avait ainsi reconstitué le plan du nouveau diocèse, laissant à la marge quelques possibles erreurs, relevées par le travail plus récent (1962) de M. Prou, Ch.-E. Perrin et J. de Font-Réaulx³⁷. Élie Deydier évoquait logiquement les cinq archiprêtres : Saint-Flour, Aurillac, Langeac, Brioude et Blesle³⁸.

En fait, la bulle de délimitation donne effectivement les noms des cinq archiprêtres, mais il ne donne le détail que de celui de Blesle : tout laisse à penser que l'exacte délimitation de cette large portion de territoire, orientée est-ouest et qui faisait désormais frontière entre les deux nouveaux diocèses, avait été l'objet de quelques débats. Elle rompait en effet sévèrement l'ancienne organisation, puisque, autrefois, l'archidiaconé de Saint-Flour était orienté nord-sud et regroupait les archiprêtres de Merdogne (Gergovie), Issoire, Ardes, Blesle et Saint-Flour³⁹ : cet ancien archidiaconé se trouva désormais réparti entre les deux diocèses. Il est dit en effet que le nouveau diocèse est formé :

« des archiprêtres de Saint-Flour, Aurillac, Langeac et Brioude, ainsi que de Blesle, de Saint-Étienne près Blesle, de Chambezou, de Laurie, d'Auriac, de Charmensac, de Sainte-Anastasie, de Chalinargues, de Landeyrat, de Vernols, de Dienne, de Chavagnac, de Virargues, de Chastel (sur-Murat), de Moissac, de Peyrusse, de Molompize, de Saint-Victor, de la Chapelle d'Alagnon près Graniers, de Massiac, de Lubilhac, de la Chapelle-Laurent, de Rochefort, de Bonnac, de Saint-Mary-le-Plain, de Lastic, de Vieillespesse, de Saint-Poncy, de Fournols et de Saint-Mary-le Cros, paroisses situées dans l'archiprêtre de Blesle, ainsi que les autres paroisses, s'il en existe, relevant dudit archiprêtre de Blesle, à condition qu'elles soient à l'intérieur des limites formées par les autres évoquées ci-dessus. »

« de sancto Floro, de Aureliaco, de Langiaco et de Brivata archipresbitatus, necnon de Blasilia, de Sancto Stephano prope Blasiliam, de Chambeso, de Lauria, de Auriaco, de Charmensac, de Sancta Eustasia, de Charinagues, de Landayranico, de Vernops, de Diana, de Chavanhac, de Veyrargues, de Chatel, de Moyssaco, de Peyrussa, de Meleudinopesino, de Sancto Victore, de Capella Dalanho prope Graniers, de Maciaco, de Lubilhaco, de Capella Dellaurens., de Ruppeforti, de Bonaco, de Sancto Mario de Planis, de Lastico, de Veterispissa, de Sancto Pontio, de Fornols et de sancto Mario de Cros parrochiales ecclesias in Archiprebitatu Blasilie consistentes ac alias parrochiales ecclesias, si que sint, ipsius archipresbitatus de Blasilia, dum tamen infra fines aliarum superius expressarum consistant. »⁴⁰

36 - A. Bruel, *Pouillés du Diocèse de Clermont et Saint-Flour*, Paris (Impr. Nationale), 1880.

37 - Maurice Prou, Ch.-Edmond Perrin et Jacques de Font-Réaulx, *Pouillés de la Province de Bourges*, Paris (Impr. Nationale), 1962.

38 - Élie Deydier, *Histoire de la cité de Saint-Flour*, t. III, p. 102-103. - Et P. Chassang, *Histoire des pays de Saint-Flour et de Murat*, Aurillac (Gerbert), 2003, pp. 100-101. - Au XIX^e siècle, le Comte de la Résie allait plus loin, anticipant sans doute quelque peu sur l'organisation future : « On créa pour le nouvel évêché de Saint-Flour deux officialités, celle de Saint-Flour et celle d'Aurillac. - L'assemblée du clergé, présidée par l'évêque, fut composée de vingt-trois députés, pris dans le chapitre cathédral après sa formation, ainsi que dans celui de Saint-Julien de Brioude, de l'abbé et des députés du chapitre d'Aurillac, de l'abbé de Maurs, du prévôt de Montsalvy et de l'abbé de Pébrac. (...) Les deux cent quatre-vingt-quinze paroisses composant le diocèse de Saint-Flour, furent divisés en cinq archiprêtres, savoir : Saint-Flour, Aurillac, Langeac, Brioude et Blesle. » Comte de Résie, *Histoire de l'Église d'Auvergne*, Clermont-Ferrand (Libr. Catholique), 1855 (3 tomes), tome 3 pp. 234-235.

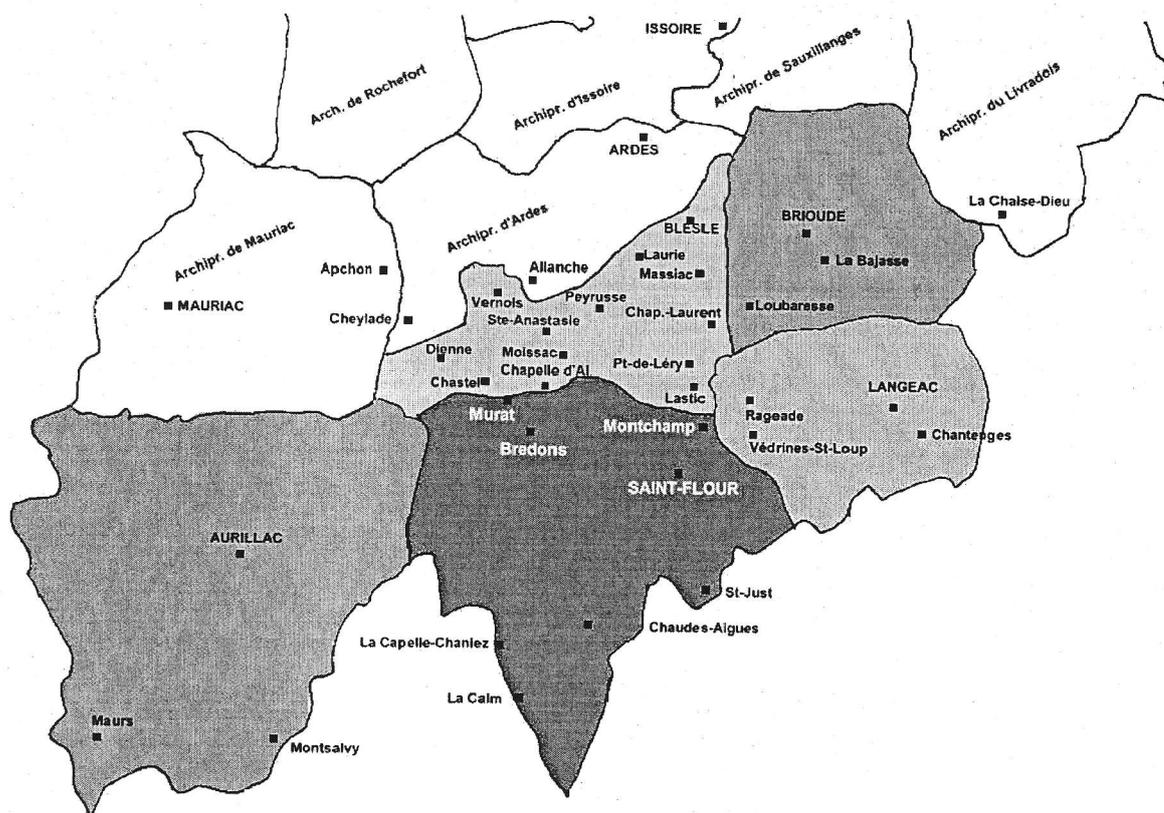
39 - Prou, Perrin et Font-Réaulx, *Pouillés de la Province de Bourges*, Paris (Impr. Nationale), 1962, t. I, p. LXXVI.

40 - Texte du manuscrit extrait du Registre du Vatican n° 67, lettre 525 (fin du folio 156 recto et début du folio 156 verso). Les règles concernant les droits de reproduction ne permettent pas de donner ici gracieusement une image de la partie du texte concernée. - Le texte fait l'objet d'une analyse identique (à quelques lettres et un mot près) d'après le manuscrit latin 4114 (fol. 46) de la Bibliothèque Nationale, par Prou, Perrin et Font-Réaulx, *Pouillés de la Province de Bourges*, Paris (Impr. Nationale), 1962, tome I, p. LXXVI. - En revanche, Boudet reproduit un autre manuscrit (Reg. Av. T.8, fol. 250 v°) où deux noms de paroisses diffèrent : d'abord, y lisant « Lambesio », il corrige en « de Leutonio » (Léotoing), alors que les manuscrits du Vatican et de Paris portent « de Lauria » (Laurie) ; d'autre part, il indique un « de Jursacco » (Joursac) qui ne se trouve pas dans les deux autres manuscrits.

Que l'on ne soit pas surpris de voir figurer ici Blesle et Brioude. Rappelons effectivement que si l'actuelle Haute-Loire est en grande partie l'ancien Velay, en revanche le nord-ouest de ce département faisait partie de l'ancienne Auvergne : comme les parages de Blesle, évoqués ci-dessus, la région de Brioude passe donc logiquement de l'évêché de Clermont à celui de Saint-Flour.

Le texte montre également que les parages de Lastic restent logiquement dans l'archiprêtré de Blesle et ne passent pas dans celui de Brioude, contrairement à ce que pourrait laisser penser une vision trop rapide de la carte dressée par A. Bruel dans son ouvrage paru en 1880. Sa documentation, faite de textes de la fin du XIV^e siècle ou postérieurs, mais sans la bulle de délimitation, l'amène certes à placer la portion contenant le Pont-de-Léry et Lastic, cerclée dans l'extrait de sa carte que nous avons reproduit, dans l'archiprêtré de Brioude ; encore devons-nous préciser que sa carte paraît montrer un état plus tardif, et non pas la situation en 1317⁴¹.

Que Lastic fût dans l'archiprêtré de Blesle était logique, car cette portion de territoire, ainsi que le rapporte A. Bruel lui-même, appartenait à l'ancien archidiaconé de Saint-Flour du temps où l'Auvergne n'était qu'un seul diocèse, ainsi qu'on l'a vu *supra*. La ligne continue nord-sud que l'on voit sur cette carte à droite de Lastic était précisément la limite orientale de l'antique archidiaconé. Bref, pour l'année 1317, nous rendons à l'archiprêtré de Blesle les deux paroisses de Pont-de-Léry et Lastic.



Carte de l'Auvergne méridionale
En grisé, les archiprêtrés constituant le nouveau diocèse de Saint-Flour.

41 - Bruel estime lui-même que quelques menus changements se produisirent peut-être après la création du diocèse : selon lui, Pont-de-Léry et Lastic passeront, au XV^e siècle, de l'archiprêtré de Blesle à celui de Brioude. (A. Bruel, *Pouillés du Diocèse de Clermont et Saint-Flour*, Paris (Impr. Nationale), 1880, p. 14, note 1).

De la même façon, si Murat est dans l'archiprêtré de Saint-Flour, la limite, qui court le long de la vallée de l'Alagnon place la Chapelle-d'Alagnon dans l'archiprêtré de Blesle et non dans celui de Saint-Flour : il faut là aussi corriger légèrement la carte de Bruel.

Dans sa note parue en l'an 2000, Pierre Cubizolles écrivait : « L'archiprêtré de Brioude était alors plus étendu que l'actuel. Il comprenait en plus les paroisses de Brassac-les-Mines, Fayet, Peslières, Ronaye, Saint-Jean-Saint-Gervais, Saint-Martin-d'Ollières, Vals-sous-Châteauneuf qui font partie du diocèse de Clermont, et Lastic qui est restée dans le diocèse de Saint-Flour [*erreur sur ce point : ce lieu y était déjà*]. Par contre, le village de Chaniat relevait de la paroisse de Jaugues et Cohade de celle de Saint-Ferréol de Brioude. Les paroisses de la Brousse, Cougeac, Flahac, la Roche-Vernassal n'existent plus »⁴². Autre détail sur la partie proprement auvergnate de la Haute-Loire : les environs de La Chaise-Dieu, faisant partie de l'archiprêtré du Livradois, restèrent dans le diocèse de Clermont, comme le confirment très vite plusieurs lettres que l'on verra ci-après.

Outre cette extension vers l'actuelle Haute-Loire, le diocèse présente une autre différence par rapport au Cantal d'aujourd'hui : le nord-ouest de notre Cantal fut maintenu dans le diocèse de Clermont : « L'évêque de Clermont avait une partie importante de ses domaines temporels dans l'archiprêtré de Mauriac et il est probable que ce fut pour cette raison que le pape le maintint dans le diocèse »⁴³.

Le nord du Cantal échappe également au nouveau diocèse : Marcenat et Saint-Bonnet, par exemple, restent dans le diocèse de Clermont, l'archiprêtré clermontois d'Ardes englobant même Allanche ! Voilà donc le diocèse constitué : en très gros, le Cantal diminué de son nord-ouest et de son nord actuels, mais augmenté de la partie du nord-ouest de la Haute-Loire (régions de Blesle et Brioude)⁴⁴.

A-t-on également profité de cette création du diocèse de Saint-Flour pour modifier la frontière entre Haute-Auvergne et Gévaudan, donc entre Cantal et Lozère ? En effet, en Lozère, plusieurs historiens considèrent que la partie située entre la Truyère et l'actuelle pointe nord de leur département, de Faverolles à Saint-Just, faisait partie autrefois du Gévaudan et que c'est à l'occasion de la création du diocèse de Saint-Flour que cette région de Faverolles et Saint-Just fut enlevée au diocèse de Mende⁴⁵. Cependant, Philippe Maurice, spécialiste du Gévaudan médiéval⁴⁶, contacté sur cette question, invite à la prudence : « parfois les lettres royales situent à tort en Gévaudan des paroisses qui n'y sont pas, ou situent hors le Gévaudan des paroisses qui s'y trouvent : des sources authentiques peuvent être fautives... »

La question de la frontière sud mériterait donc un examen spécifique. Force est de constater que rien, dans la bulle de délimitation, ne vient prouver que le changement, à supposer qu'il se soit effectivement produit, ait eu lieu à cette occasion. À l'inverse, des documents de la fin du XIV^e siècle confirment que la portion de territoire concernée fait bien partie du diocèse sanflorain. Bref, si par hasard annexion il y a eu, ce peut être bien avant 1317-1318⁴⁷.

Pour l'heure, nous en restons donc aux contours susdits : le Cantal sans la région de Mauriac et sans le nord, mais avec les régions de Blesle et Brioude. Notons pour finir que d'autres documents du XIV^e siècle confirment que, dans l'extrême sud, Lacalm est bien dans le diocèse sanflorain, alors qu'elle est aujourd'hui en Aveyron.

42 - P. Cubizolles, « Brioude, des origines à la Révolution », dans l'*Almanach de Brioude*, numéro spécial An 2000. Synthèse accessible sur l'Internet : http://www.brioude-almanach.com/archives/Almanach_2000.html.

43 - André-Georges Manry, *Histoire de l'Auvergne*, Toulouse (Privat), 1974, p. 138.

44 - Bruel pensait qu'au XIV^e siècle, Tanavelle, Saint-Mary le Cros et Saint-Mary le Plain étaient dans l'archiprêtré de Saint-Flour, ne passant qu'ensuite dans celui de Blesle ; or la bulle papale montre déjà les deux Saint-Mary dans l'archiprêtré de Blesle (A. Bruel, *Pouillés du Diocèse de Clermont et Saint-Flour*, Paris (Impr. Nationale), 1880, p. 14, n. 1).

45 - Voir par exemple le site Internet de l'évêché de Mende. Ou encore les très sérieux Grimaud et Balmelle, *Précis d'Histoire du Gévaudan*, p. 40, note 3. Malheureusement, sur ce point précis, ils ne donnent pas leur source.

46 - Philippe Maurice, *la Famille en Gévaudan au XV^e siècle (1380-1483)*, Paris (Publications de la Sorbonne), 1998.

47 - En fait, les historiens lozériens n'ont fait que reprendre leurs prédécesseurs successifs, un devancier du XIX^e siècle ayant affirmé que ce changement de territoire s'est produit lors de la création du diocèse. La bulle de délimitation ne cite pas ces paroisses et aucun document de l'époque ne mentionne une telle modification.

L'on a trouvé ci-dessus une carte d'ensemble du diocèse de Saint-Flour. Inspirée du travail d'A. Bruel, elle contient les corrections déjà évoquées et montre en grisé, d'est en ouest, les archiprêtres de Brioude et Langeac, puis de Blesle et Saint-Flour, et enfin d'Aurillac. Elle situe également les principaux lieux dont il est question en ces pages. Bien évidemment, plus au nord, les archiprêtres du Livradois, de Sauxillanges, d'Issoire, d'Ardes, de Rochefort et de Mauriac restent dans le diocèse de Clermont.

La vie du nouveau diocèse

Une fois le diocèse créé et délimité, les lettres donnent un reflet de la vie du nouveau diocèse. Bien entendu, elles ne disent pas tout : par exemple, l'on remarque que l'évêque est peu présent dans les mesures prises par le Saint-Siège. Mais d'une part ses décisions au quotidien n'ont pas besoin de l'aval romain ; d'autre part, bien des décisions papales dans lesquelles il n'apparaît pas doivent être inspirées par lui ou par son entourage.

De Saint-Flour à la chrétienté

Un certain nombre d'actes pontificaux aident en effet l'évêque à organiser le diocèse : ainsi, le 25 juin 1318, il lui est donné, à lui-même et à son vicaire chargé des affaires spirituelles, la faculté de concéder l'office de tabellion à trois personnes, à désigner par Béraud de Mercœur (**Doc. 30**). Autrement dit, l'évêque recourt à l'aide du plus puissant seigneur du voisinage pour asseoir son autorité, lequel a, par ailleurs, une sorte de droit moral à veiller au destin de Saint-Flour : l'un des grands personnages de la famille, Odilon, ne fut-il pas autrefois l'abbé général de Cluny, et en particulier l'homme qui a permis la naissance du prieuré clunisien de Saint-Flour, dans les années 990-1020 et en fut le premier abbé ?

Ce recours à des forces auxiliaires signifie-t-il que le nouvel évêque, très haut personnage de l'entourage papal, n'est jamais venu à Saint-Flour, comme on l'a parfois affirmé ? Nous ne le pensons pas. En fait, tout est à faire et l'évêque a besoin de forces organisatrices. Peut-être n'est-il pas venu tout de suite, mais la teneur des lettres qui lui furent adressées ensuite laisse penser qu'il rejoignit bien son poste.

Plus tard, le 5 février 1319, paraît une lettre pontificale constatant la démission de Bernard de La Roque, archiprêtre de Saint-Flour, en vertu de la constitution éditée récemment sur la pluralité des bénéfices. Un certain Raymond *de Agraiedis* reçoit en conséquence la vicairerie (**Doc. 43**). Le même jour, d'ailleurs, l'évêque Raymond reçoit pouvoir d'unir à l'archiprêtre de Saint-Flour les archiprêtres ruraux d'Aurillac, Blesle, Langeac et Brioude, désormais vacants par démission des derniers titulaires. Autrement dit, après un an et demi d'existence, toutes les places d'archiprêtres du nouveau diocèse sont disponibles et le lien avec Clermont est clairement coupé : l'évêque peut désormais placer ses hommes, avec un diocèse organisé à sa convenance (**Doc. 44**). Bref, en février 1319, l'organigramme est achevé, un autre évêque va pouvoir prendre le relais.

Car le pape a sans doute besoin de son évêque Raymond pour de hautes tâches. D'ailleurs, même dans ses années sanfloraines, Raymond n'a pas cessé de suivre les affaires de la chrétienté, à commencer par les suites de l'affaire des Templiers. La suppression de cet ordre, dont les circonstances ont été popularisées par *les Rois Maudits* de Maurice Druon, était toute fraîche puisqu'elle relevait de la fin du règne du pape précédent, Clément V. Mieux, le nouveau pape avait été l'un des acteurs principaux du concile qui avait entériné la disparition des Templiers : les biens de cet ordre avaient été confiés à l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem⁴⁸.

48 - Marcellin Boudet a donné son sentiment sur les Templiers d'Auvergne et « les tendances hérétiques de cette société » : beaucoup ont avoué sans torture aucune tous les reniements de cet Ordre contre le christianisme. Voir M. Boudet, *Eustache de Beaumarchais, seigneur de Calvinet, et sa famille*, Aurillac (Bancharrel), 1901, pp. 123 sqq. – Aujourd'hui, inversement, les historiens ont plutôt tendance à réhabiliter les Templiers.

Or précisément, le 8 janvier 1319, l'évêque de Saint-Flour, tout comme l'archevêque de Dax et l'abbé du monastère Saint-Saturnin de Toulouse, reçoit mandat de percevoir l'argent des institutions continentales (« cis-marines », dit le résumé latin) relevant de l'Hôpital Saint-Jean de Jérusalem, selon le montant défini par le Pape, pour l'envoyer aux frères dudit Hôpital demeurant dans les pays d'outre-mer à la custode de l'Île de Rhodes et territoires environnants (**Doc. 40**). En d'autres termes, notre évêque participe au contrôle financier de l'Ordre nouvellement renforcé des avoires du Temple : l'argent collecté en Europe de l'Ouest passe par la Papauté avant d'être redistribué en Orient.

D'autre part, tout au long de son court ministère, l'on dénombre presque une dizaine de décisions pontificales où est mentionné l'évêque de Saint-Flour comme simple destinataire, au sujet de mesures prises en d'autres contrées. Autant de détails qui confirment, s'il en était besoin, que son rôle est d'importance et que le Souverain Pontife le tient informé, dans une période troublée, et même pleine de conspirations contre lui, à commencer par la tentative d'empoisonnement conduite par l'évêque de Cahors.

Le 12 août 1317, l'évêque est averti de la nomination d'un prieur pour un monastère situé dans le diocèse de Gap (**Doc. 10**). Le 7 février 1318, on l'avise de l'attribution à Pierre de Castelnau⁴⁹, chapelain et familier du Pape, d'une prébende au chapitre de l'évêché de Cahors (**Doc. 13**). Le 30 septembre 1318, lui est annoncé le décès de Jean, chapelain de l'évêque de Tusculum, Béranger : ledit Jean est remplacé dans une paroisse du diocèse de Béziers par Jacques Cogot, son chapelain, également chanoine de l'église de Saint-Paul-Trois-Châteaux (**Doc. 35**) : autant de personnages que l'évêque Raymond connaît bien. Le 13 octobre 1318, c'est une autre paroisse du même diocèse de Béziers qui est confiée à un parent et familier de Béranger, évêque de Porto, qui est autorisé à garder ses canonicat et prébende du chapitre cathédral de Lavour [Tarn] et le canonicat qu'il a déjà dans le diocèse de Béziers (**Doc. 36**). Le 14 novembre 1318, il apprend la nomination de Guy Charbonnier à la tête d'un prieuré du diocèse de Cavaillon relevant du monastère Saint-Victor de Marseille (**Doc. 37**). Enfin, le 28 février 1319, lui est annoncée une mesure en faveur de huit personnes de l'entourage de Béranger, archevêque de Compostelle (**Doc. 46**).

Que Raymond soit destinataire de ces envois laisse penser qu'il est bien absent d'Avignon en ces périodes-là : il est donc probablement venu à Saint-Flour. Que l'on prenne soin de le prévenir nous rappelle son rang éminent auprès du Pape, au moment notamment où la carte des diocèses du sud de la France est profondément remodelée.

L'administration et les clercs du diocèse

Saint-Flour est citée dans divers actes sans que l'évêque en soit nommé destinataire. Certes, dans le cadre d'une centralisation de plus en plus prégnante, les nominations des paroisses et surtout les attributions de bénéfices se faisaient souvent depuis le Saint-Siège ; il reste que l'évêque Raymond a évidemment inspiré bon nombre de ces décisions et que nous n'apercevons rien ici des siennes propres.

C'est ainsi que, le 5 février 1319, la paroisse de Viescamp⁵⁰, diocèse de Saint-Flour, est déclarée vacante : Jean de Sainte-Marcelle, également prêtre du diocèse de Clermont, en est évincé de par la constitution sur la pluralité des bénéfices, et la paroisse est confiée à Jean Maur (**Doc. 42**). C'est là la seule promotion pour une paroisse du diocèse : les autres actes concernent des clercs du diocèse pourvus ailleurs ou concernés par des mesures prises pour d'autres diocèses.

Ainsi, le 6 janvier 1318, Guillaume de Ville, clerc du diocèse de Saint-Flour, se voit pourvu d'un bénéfice de 100 livres tournois de la part de l'évêque de Périgueux (**Doc. 12**). Le 17 février 1319, Géraud Malafaid, moine au monastère d'Aurillac, se voit accorder un revenu de 100 livres

49 - Le texte dit « *Castronovo* » : il pourrait s'agir d'un Castelnau et non d'un Châteauneuf. On connaît un Pierre de Castelnau qui sera fait évêque de Rodez en 1318. À ne pas confondre évidemment avec le Pierre de Castelnau du siècle précédent, légat du pape qui fut assassiné en 1208 par les hérétiques cathares.

50 - Paroisse « de Veteribus Campis » : auj. Lacapelle-Viescamp, à une quinzaine de kilomètres à l'ouest d'Aurillac.

tournois à percevoir sur le monastère Saint-Martial de Limoges, en l'attente d'une fonction de prieur, doyen ou autres (**Doc. 45**). Enfin, à Astorg de La Tour, clerc du diocèse de Saint-Flour, avec l'accord d'Hugues de Châteauneuf (ou de Castelnau ?), sont accordés le 1^{er} mars 1319 tous les bénéfices qui revenaient auparavant à Bernard du Monastier dans le diocèse de Rodez, en confirmation de décisions prises par le précédent pape, Clément V (**Doc. 47**).

D'autres encore se voient accorder des bénéfices ailleurs, pour lesquels il est précisé que le fait qu'ils soient déjà, entre autres, pourvus (ou en voie de l'être) dans le diocèse de Saint-Flour, n'est pas un empêchement. Ainsi, le 7 mars 1318, Pierre de Vernhols reçoit canonicat et prébende en l'église Saint-Pierre de Burlats [Tarn] (diocèse de Castres), récemment élevée en collégiale et ce sans préjudice d'un bénéfice attendu, entre autres, du chapitre de Saint-Flour (**Doc. 17**). De même, le 25 mai 1318, un certain Étienne, bien qu'il détienne déjà, entre autres, la paroisse de l'église de Boysset (diocèse de Saint-Flour), se voit accorder la provision d'un canonicat au chapitre de l'évêché de Clermont (**Doc. 24**). Même idée pour Héraclé de Saint-Nectaire, chapelain du Pape, qui, le 8 juillet 1318, reçoit collation d'un canonicat et d'une prébende au chapitre cathédral de Liège et ce sans préjudice de ses canonicat, prébende et prévôté qu'il a au chapitre de Brioude, diocèse de Saint-Flour (**Doc. 33**).

Notons aussi une sorte de rappel à l'ordre du 8 avril 1318 destiné à protéger Pierre de Castelnau⁵¹, archidiacre de Saint-Antonin en l'église de Rodez, chapelain du Pape, et ses officiers ou procureurs, au sujet de tous les bénéfices et fonctions qu'il détient en les églises et diocèses de Paris, Laon, Cahors, Brioude⁵², Saint-Papoul, Toulouse, Rodez et Saint-Flour : ce rappel est adressé au doyen de la cathédrale de Limoges, à l'archidiacre de la cathédrale de Rodez et à celui du monastère de Souvigny (diocèse de Clermont) (**Doc. 18**).

Les maisons religieuses du nouveau diocèse

Les actes pontificaux donnent également une petite idée de la vie des établissements religieux de la zone sanfloraine, à commencer par Brioude.

Brioude est une sorte de monastère qui ne dit pas son nom, puisque organisé en chapitre de chanoines. Son existence est très ancienne et il fut, aux alentours de l'an mil, l'un des lieux de pèlerinages les plus importants de France, du fait du tombeau de saint Julien. C'est donc l'un des hauts lieux du nouveau diocèse. En outre, cette maison ne doit rien à l'évêque et relève directement du Pape.

Le 19 mai 1318, Pons de Polignac, doyen de l'église de Brioude, par ailleurs chapelain du Pape et parent de Béraud de Mercœur, reçoit permission de percevoir pour trois ans les revenus correspondant à sa charge, malgré son absence due à ses activités (**Doc. 21**). Le même Pons de Polignac se voit d'ailleurs accorder un mois plus tard, le 18 juin 1318, la provision d'un canonicat de l'église d'Amiens avec expectation d'une prébende non sacerdotale, et cela sans préjudice des bénéfices qu'il détient ailleurs, à commencer par son décanat de Brioude (**Doc. 28**). Outre que sa parenté avec Béraud de Mercœur est un enjeu important, le personnage est apparemment employé par le Pontife à des missions hors de Brioude.

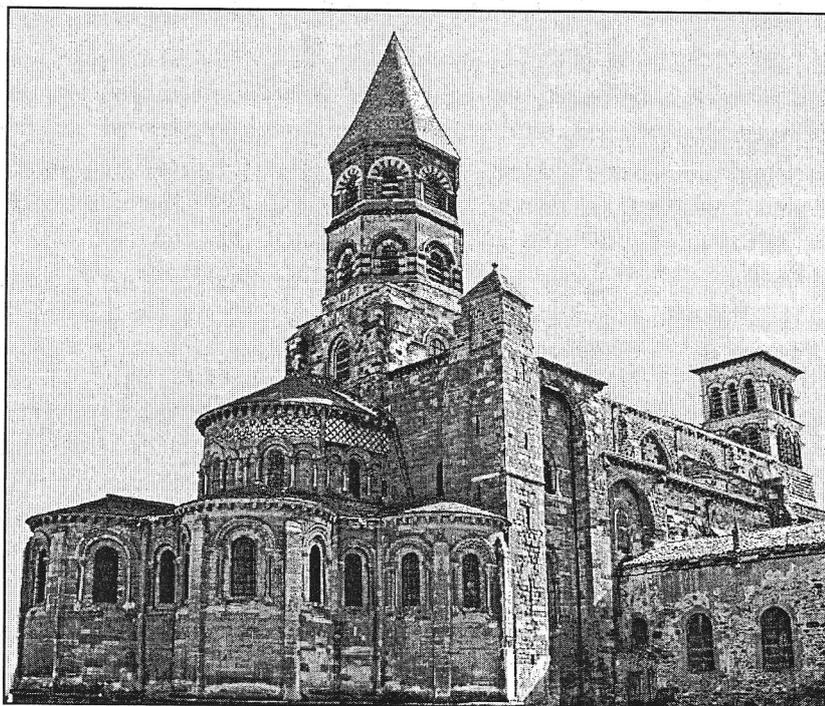
Le 26 mai 1318, un canonicat et une prébende se trouvent vacants au Chapitre de Brioude, par le décès de Robert de Saint-Gervais : Bartholomé de Clusel en reçoit collation, avec l'accord de Béraud de Mercœur. Sont informés de cette nomination l'abbé du monastère de Pébrac et le prieur de celui de La Bajasse, tous deux également situés dans le diocèse de Saint-Flour, ainsi que le chantre du chapitre cathédral de Périgueux (**Doc. 25**). Les mêmes destinataires sont avisés le même jour de ce qu'André de Verdesan, déjà chanoine à Brioude, devra recevoir dignité, personnat ou office au sein de ce Chapitre, toujours avec l'accord de Béraud de Mercœur (**Doc. 26**).

51 - Il s'agit a priori du même Pierre de Castro Novo qu'en page précédente.

52 - Cette bulle place par erreur le chapitre de Brioude dans le diocèse de Clermont alors qu'il relève désormais de Saint-Flour.

Enfin, Brioude apparaît plusieurs fois comme simple destinataire d'une information concernant un autre diocèse. Ainsi, le chapitre brivadois est informé par lettre du 28 février 1318 que Béranger de Barre devient prieur de Castelnau de Pégueyrols [Aveyron] (diocèse de Rodez), relevant du monastère Saint-Victor de Marseille, fonction rendue vacante et réservée au Siège Apostolique par le décès de Guilebert de Savaret (**Doc. 16**). De même le doyen de Brioude est avisé par lettre du 19 mai 1318 de la collation d'un canonicat et d'une prébende à Billom, diocèse de Clermont, pour Michel de Mara (**Doc. 22**). Il reçoit un courrier semblable, daté du même jour, sur la collation d'une prévôté, d'un canonicat et d'une prébende dans le diocèse de Clermont pour Guy de Roquetaillade (**Doc. 23**), et un autre encore, le 8 avril 1319, à propos de Bartholomé Payns, clerc du diocèse de Mende, pour un bénéfice de 70 livres tournois sur le chapitre cathédral de Mende (**Doc. 48**).

Parfois, il arrive que cette simple information ne soit pas réservée à Brioude, mais touche également le monastère de La Bajasse : le 30 juin 1318, l'abbé séculier de Brioude et les prieurs de La Bajasse et Chaumont⁵³ sont informés que Pierre de Berbesine, moine du monastère de La Chaise-Dieu (diocèse de Clermont), en est fait prieur, avec un revenu de 50 livres tournois, et doit mettre en ordre et gouverner La Chaise-Dieu ; il doit pour ce faire abandonner le monastère Saint-Michel de la Cluse⁵⁴ auquel il était précédemment rattaché (**Doc. 31**). Même genre d'information et mêmes destinataires, le lendemain, à propos de François du Mont, à qui sont conférés les priorats de La Chaume, Sailhant et Usson, unis canoniquement ; François sera reçu parmi les moines de La Chaise-Dieu et lui aussi devra laisser la place qu'il occupe dans ledit monastère de La Cluse (**Doc. 32**). Au demeurant, tous ces courriers confirment que l'archiprêtré de Brioude, rattaché à Saint-Flour, n'englobait pas la totalité du nord-ouest de la Haute-Loire actuelle et que la région de La Chaise-Dieu continuait à faire partie du diocèse de Clermont, lequel s'avancait donc en pointe à la rencontre du Velay.



Basilique Saint-Julien de Brioude.

53 - Chaumont-le-Bourg, Puy-de-Dôme, diocèse de Clermont : prieuré fondé au X^e siècle, possession des bénédictins de Sauxillanges, puis des Minimes.

54 - Monastère de l'Italie du nord, diocèse de Turin, fondé au X^e siècle par un comte d'Auvergne, Guillaume le Pieux.

Nous venons d'entrevoir le couvent-hospice de **La Bajasse**⁵⁵. À deux reprises, il est destinataire d'une information sans être couplé à Brioude, contrairement aux lettres examinées ci-dessus. Ainsi, le 11 mai 1318, le prieur de La Bajasse est informé (ainsi que l'abbé de Chantenne, diocèse de Clermont, et le chantre du chapitre cathédral de Périgueux) qu'Astorg de Taillac, archidiacre de Souvigny (diocèse de Clermont) et chapelain du Pape, peut en percevoir intégralement le revenu, pendant trois ans, même en son absence (**Doc. 20**). Dans le même genre d'idées, le prieur de La Bajasse reçoit une lettre datée du 26 mai 1318, dans laquelle le pape permet que trois clercs de la domesticité et famille de Béraud de Mercœur, composant sa suite, puissent percevoir intégralement encore trois ans les revenus de ses bénéfices, sans obligation de résidence ; le courrier est aussi adressé à l'abbé du monastère Saint-Gilbert et à l'archidiacre de Souvigny, tous deux du diocèse de Clermont (**Doc. 27**). Ces deux courriers nous donnent quelque idée de l'importance de cette maison de La Bajasse et du réseau des personnes qui comptent dans le nouveau diocèse et dans ses environs.

Le prieuré de **Chanteuges**, qui dépend de La Chaise-Dieu, voit son autonomie réduite : le 21 juin 1318, une lettre annonce à l'abbé et aux moines du monastère de La Chaise-Dieu (resté dans le diocèse de Clermont), directement rattaché au Saint-Siège, que le priorat de Chanteuges (diocèse de Saint-Flour), relevant de La Chaise-Dieu, est joint à la mense de son abbé et de ses moines, pour un revenu de 143 livres tournois, afin de leur permettre d'honorer les dettes perpétuelles qu'ils ont contractées pour remplir les obligations d'hospitalité dans leur monastère et pour leur entretien (**Doc. 29**).

Les lettres nous laissent aussi entrevoir des remises en ordre assez énergiques. La première concerne le monastère de **Maurs**. Nomination importante, en effet, le 6 août 1318 : Adhémar, moine au monastère de Terrasson, de l'Ordre de Saint-Benoît (diocèse de Sarlat), est fait abbé du monastère de Maurs (maintenant dans le diocèse de Saint-Flour). Cela met fin à une grave discorde : après le décès du précédent abbé, Bernard, deux abbés avaient été élus contradictoirement par les moines, Guillaume de Châteauneuf, lui aussi moine à Maurs, et Galhard Guinabert, moine à Figeac (diocèse de Cahors). Leur renonciation permet à Adhémar d'être nommé par le pape. Le même jour, des lettres sur le même sujet sont adressées aux moines et à tous les vassaux dudit monastère de Maurs, ainsi qu'à Philippe, roi de France et de Navarre (**Doc. 34**)⁵⁶.

Cette promotion d'Adhémar à Maurs rend vacante la prévôté de Saint-Julien de Terrasson, gérée par les moines du monastère de Terrasson ; la bulle du 23 janvier 1319 annonce que collation en est faite à Guillaume Adhémar, transféré du monastère de Souillac (diocèse de Cahors), au monastère de Terrasson. Des lettres sont parallèlement adressées aux évêques de Limoges et Lodève et à l'écolâtre de l'église de Périgueux (**Doc. 41**). Ici, « Saint-Flour » n'est mentionné qu'au passage, pour la localisation du monastère de Maurs où est désormais Adhémar.

Autre remise en ordre, celle du monastère de **Montsalvy** : c'est ce qu'indique la bulle du 11 décembre 1318. Pierre Rodan ayant été suspendu de l'administration du monastère pour avoir eu des agissements scandaleux en tant que prévôt, deux moines, Pierre Pujade, camérier, et Zaccharie Roguier, chanoine, se voient confier l'administration du spirituel et du temporel. Guibert de Mont-Aimé (*MonteAmato*) et Jean Gui, chanoines dudit monastère, sont écartés. La collation des bénéfices est mise en réserve au Siège Apostolique (**Doc. 39**).

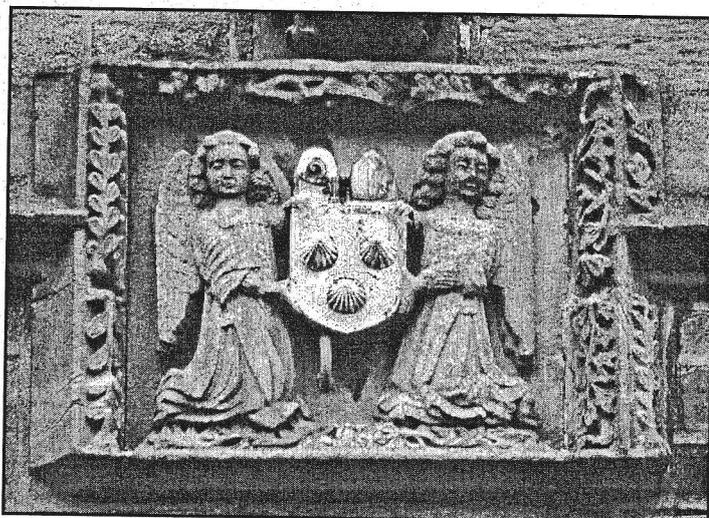
Quant au monastère clunisien de **Bredons**, perché au-dessus de Murat, les choses sont plus simples : il s'agit simplement d'officialiser la nomination d'un nouveau prieur. Par bulle du 11 avril 1318, Guillaume de Saint-Hilaire, moine du monastère de Moissac (diocèse de Cahors), est

55 - La Bajasse est aujourd'hui dans la commune de Vieille-Brioude (donc à l'époque dans l'archiprêtré de Brioude). Il s'agissait en fait à l'origine d'une léproserie créée en 1160 par Odilon de Chambon, chanoine de Brioude. Cette maladrerie Sainte-Madeleine fut unie au prieuré en 1326 (A. Bruel, *Pouillés du Diocèse de Clermont et Saint-Flour*, Paris (Impr. Nationale), 1880, p.272). - Bien plus tard, au XVIII^e siècle, elle sera réunie à l'Hôtel-Dieu Saint-Robert de Brioude.

56 - L'on remarque au passage que le centralisme pontifical, critiquable sur certains points, avait néanmoins le mérite de mettre fin aux désordres qui accompagnait bien souvent les élections pour l'abbatiate d'un monastère ou pour la direction d'un chapitre.

nommé prieur du monastère de Bredons (diocèse de Saint-Flour), qui relève précisément de Moissac, de l'Ordre de Cluny, et ce par résignation de Bégon de Châteauneuf. Comme originellement, il était moine du monastère d'Aurillac, de l'ordre de Saint-Benoît, il est officiellement transféré à Moissac et à l'ordre de Cluny et doit abandonner sa position dans le monastère d'Aurillac. Des lettres sur ces mesures sont également adressées au prieur et aux archidiaques de Saint-Antonin (diocèse de Rodez), et à Adémar de Beaufort, chanoine de Limoges (**Doc. 19**).

*Maur, à l'extrémité
Sud-Ouest du
nouveau diocèse.
Détail de la façade
de l'église.*



Le monastère d'**Aurillac** n'apparaît que de façon indirecte, ainsi qu'on vient de le voir à propos de Bredons. C'est également le cas pour une paroisse confiée à un certain Guillaume de la *Oudradia*, dans le diocèse de Cahors : est mentionnée l'expectation d'un bénéfice ayant trait au monastère d'Aurillac (**Doc. 38**). La vie suit son cours, donc, pour Aurillac.

Ainsi, les lettres pontificales nous donnent une idée des maisons les plus en vue du diocèse, qu'elles aillent bien ou qu'elles aient besoin d'un solide rappel l'ordre. Si nous nous attendions bien à voir paraître Brioude et Aurillac, nous avons peut-être oublié l'importance de Bredons, Maur, Montsalvy ou surtout La Bajasse. Bien entendu, il ne s'agit pas là d'un sondage fidèle, car l'on ne parle pas des maisons sans souci ou sans changement : La Bajasse est peut-être aussi sur-représentée du fait de ses liens avec Brioude et avec la famille de Mercœur. Il reste intéressant de voir son rôle éminent, comme il est instructif de constater que le ministère du premier évêque s'accompagne d'une certaine remise en ordre dans les monastères : si ceux-ci échappent à l'évêque et relèvent du Pape, l'accord entre ces deux autorités permet un contrôle efficace.

Un nouvel évêque

Mais l'évêque Raymond reste moins de deux ans à Saint-Flour. Son départ rapide, qui plus est pour un minuscule évêché, n'est pourtant pas un désaveu : ayant rempli sa mission de réorganiser le sud de l'Auvergne, il peut à nouveau seconder le Pape pour de hautes missions. Il lui faut donc un diocèse « facile », petit et assez proche d'Avignon, qu'il puisse diriger aisément, même à distance.

C'est pourquoi, le **16 avril 1319**, une bulle transfère Raymond de l'évêché de Clermont à celui de Saint-Papoul, tout petit diocèse récemment créé : Bernard, évêque désigné de Saint-Papoul, est décédé et Arnaud Émile, moine et aumônier de Saint-Papoul, s'est retiré. Des lettres annoncent cette nomination au prieur et au chapitre de Saint-Papoul, au clergé et au peuple du diocèse et de la cité, à l'archevêque de Toulouse, et enfin à Philippe, roi de France (**Doc. 49**).

Le **19 avril 1319**, l'on sait déjà qui va être le nouvel évêque de Saint-Flour. En effet, un nouvel abbé est nommé à la tête de Cluny, suite à la démission du précédent abbé, Henri, désigné comme

évêque pour Saint-Flour : cet autre Raymond est transféré de Psalmodi⁵⁷ (couvent bénédictin, diocèse de Nîmes) à Cluny et a permission de gérer immédiatement les affaires de Cluny, sans attendre les documents officiels de son élévation (**Doc. 50**). Ainsi, à cette date, Henri, précédemment abbé de Cluny, est le successeur désigné du premier évêque de Saint-Flour. La nomination est d'ailleurs officielle trois jours plus tard : le **22 avril 1319** est promulguée la bulle nommant Henri à la tête de l'évêché de Saint-Flour, rendu vacant par le transfert de Raymond à l'évêché de Saint-Papoul. Des lettres parallèles sont expédiées au chapitre et aux vassaux de Saint-Flour, au clergé et au peuple de la cité et du diocèse de Saint-Flour, et enfin à Philippe, roi de France (**Doc. 51**).

Cette nomination devance toute récrimination possible de l'ordre clunisien. Le prieuré n'en est plus vraiment un puisqu'il sert de chapitre à l'évêque, ce qui prive plus ou moins Cluny de cette maison. Mais puisque c'est l'abbé général de Cluny qui devient évêque, les prérogatives clunisiennes doivent pouvoir être à peu près respectées.

Désormais Raymond disparaît de la vie sanfloraine ; une exception pourtant, alors que l'épiscopat d'Henri commence : le 8 juin 1319, le Pape envoie à Roger, choisi comme évêque de Lavaur [Tarn], les marques des ordres qui lui ont été conférés par Raymond « alors évêque de Saint-Flour et maintenant évêque de Saint-Papoul » (**Doc. 55**).

Conclusion

Les lettres pontificales ici parcourues nous ont donc permis d'entrevoir deux ans de la vie du nouveau diocèse, même si ces documents n'explorent que certains aspects. Ce criblage permet en premier lieu de préciser la chronologie des actes venus du Saint-Siège, malmenée d'un ouvrage à l'autre : le tableau donné ci-après en annexe en fait la synthèse.

Nous voyons se dessiner ou se confirmer quelques points. Ainsi, Raymond de Mostuéjols est un personnage de haut rang, un proche du pape ; chargé d'une mission éclair, il l'accomplit avant de partir pour Saint-Papoul, c'est-à-dire d'être davantage disponible. Abbé de Saint-Thibéry, bénédictin, il n'était pas auparavant prieur de Saint-Flour, comme l'affirmait une légende tenace⁵⁸. D'autre part, le noble Béraud de Mercœur est un homme avec qui il faut compter, comme son parent, Pons de Polignac, doyen de Brioude. Nous apercevons d'ailleurs quelque peu les hommes de chair et de sang, jusque dans leurs travers, lorsque tel religieux est écarté pour faute.

Par ailleurs, les deux légats du Pape qui ont présidé à la définition des contours du diocèse de Haute-Auvergne ont abouti à un territoire qui diffère sensiblement du Cantal d'aujourd'hui, avec le maintien de Mauriac et du nord-Cantal dans le diocèse de Clermont, mais le passage de Brioude et de Blesle dans celui de Saint-Flour ; l'archiprêtre de Blesle, d'ailleurs, orienté est-ouest, a fait l'objet de discussions, au point d'obliger le Saint-Siège à en détailler les limites.

Enfin plusieurs établissements religieux apparaissent, que nous avons un peu oubliés aujourd'hui : outre le célèbre chapitre de Brioude et l'abbaye Saint-Géraud d'Aurillac, surgissent La Bajasse, près de Brioude, Chanteuges et Bredons, à quoi s'ajoutent Maurs et Montsalvy, tous deux soumis à une remise en ordre énergique.

Le diocèse est créé, l'atmosphère, pour un temps, assainie : Raymond passe à autre chose et c'est l'abbé général de Cluny qui devient évêque : ainsi peut tenir ce compromis *a priori* curieux, celui du prieuré clunisien tenant lieu en même temps de chapitre cathédral.

Marc Duval, Djeddah, avril 2005⁵⁹.

57 - Située dans l'actuel Gard, cette abbaye semble remonter au V^e siècle. Elle déclinera au XVIII^e siècle, avant d'être vendue à la Révolution.

58 - M. Boudet, déjà, combattait cette légende avec raison (*Cartulaire*, Introduction, p. CCCIII). Le dernier prieur de Saint-Flour fut bien Jean de Charolles.

59 - Contact : marc.yvon.duval@wanadoo.fr.

Annexes

Événements sanflorains : dates des principales bulles les concernant

N° et date du document	Événement
4 1 ^{er} juillet 1317	L'évêque désigné de Saint-Flour est mis en copie d'une mesure concernant Béranger Fredoli, neveu de l'évêque de Tusculum.
5 9 juillet 1317	Bulle fondatrice : division du diocèse de Clermont ; Saint-Flour érigée en cité et en diocèse.
6 9 juillet 1317	Jean (de Charolles), prieur du monastère clunisien de Saint-Flour, devient abbé de Lagny. Plus de prieur à Saint-Flour.
7 13 juillet 1317	Raymond (de Mostuéjols), abbé de Saint-Thibéry, se voit confier l'administration du prieuré en tant qu'évêque désigné
8 27 juillet 1317	La place vacante d'abbé de Saint-Thibéry est attribué à Bertrand, précédemment abbé de Castres.
9 31 juillet 1317	Raymond officiellement nommé évêque de Saint-Flour. Consécration obtenue.
11 27 octobre 1317	Raymond, évêque de Saint-Flour, reçoit la faculté de tester. [autre date possible : 27 oct. 1318]
14 14 février 1318	Bulle de délimitation du diocèse, avec énumération des paroisses.
15 20 février 1318	Transfert des droits et biens que l'évêque de Clermont avait précédemment dans ce qui est devenu l'évêché de Saint-Flour.
49 16 avril 1319	Raymond transféré à l'évêché de Saint-Papoul.
50 19 avril 1319	Henri, évêque désigné pour Saint-Flour, démissionne de ses fonctions d'abbé de Cluny, où il est remplacé par un autre Raymond, précédemment abbé de Psalmodi.
51 22 avril 1319	Henri fait évêque de Saint-Flour, évêché rendu vacant par le transfert de Raymond à l'évêché de Saint-Papoul.

Recensement des actes (texte latin)

N° chronologique, date, n° classement Mollat	Remarque	Résumé dressé par G. Mollat	N° du texte cité par M. Boudet
1 7 nov. 1316 1733	Avant la création du diocèse	VII id. nov. • an. I • T. X, XII. - <i>Petro de Castronovo</i> conf. priorat. saecul. eccl. de Poalhaco, Claromonten. di., per obit. Begonis de Petraforti ap. S. A. vac.; jure si quod in dicto prioratu priori de s. Floro, O.S.B., dictae di., competit, cum quo supradictus Bego litigavit, eid. priori reservato. - I. e. m. abb. monast. Conchen., Ruthenen. di., et archid. de Salviniaco Claromonten., ac Rigaldo de Asserio, can. Aurelianen. eccl.	
2 13 mars 1317 3124	Avant la création du diocèse	II id. mart. • an. I • T. XI, XIII. - <i>Raymundo de Creyssies</i> gratia exsp. benef. saecul. c.c. vel s.c., (70 lib. tur.) in civit. vel di. Tolosan., ad collat. praep. et capit. eccl. Tolosan. pertin.; cum clausula eccl. de Dompno Petro in Alnisio, Xanctonen. di., dimittendi. - I. e. m. s. Flori Claromonten. et Montis Anerii Tarvien. archid.is, ac cant. Andegaven. eccl.	
3 14 mars 1317 3126	Avant la création du diocèse	II id. mart. • an. I • T. XI, XIII. - <i>Odoni de Seysses</i> , can. eccl. Tolosan., O.S.A., gratia exsp. dign., vel personatus, seu administr., aut priorat., vel off., seu benef., c. c. vel s.c., in dicta eccl., pertin. ad collat. praep. et capit., (100 lib. tur.), consueti per can. ejusd. eccl. gub. - I. e. m. s. Flori Claromonten. et Montis Anerii Tarvien. archid.is, ac cant. Andegaven. eccl.	
4 1 ^{er} juill. 1317 4227	Évêque de Saint-Flour pressenti.	kal. jul. • an. I • Gr. pro nep. card. - <i>Berengario Fredoli</i> , nep. Berengarii ep.i Tusculan., prov. canon. eccl. Tullen. et praeb., per obit. Petri de Proynis apud S. A. defuncti vac.; non obst. quod in Narbonen. praep. et capit., et in ea ac in Biterren. eccl. canon. et praeb., ac eccl. de Columbariis s.c., Biterren. di., obtineat. - I. e. m. ep.o s. Flōri, et praep. Albien., ac archid. Lunaten. Biterren. eccl.	
5 9 juill. 1317 4335	Création de l'évêché	VII id. jul. • an. I - Dividitur episcopat. Claromonten. in II di., et erigitur in civit. villa de s. Floro.	CXCI

6 9 juill. 1317 4336	Départ de Jean, prieur de Saint-Flour	VII id. jul. • an. I • T. IV xx. – <i>Joannes</i> olim prior priorat. s. Flori, Cluniac. ord., Claromonten. di., ordinem ipsum expresse professus, præficitur in abb. monast. Latigniacen., O.S.B., Parisien. di., per promotionem Deodati ad episcopat. Castren. noviter erectum ap. S. A. prævia reservat. vac. - I. e. m. priori et conv. monast. Latigniacen., O.S.B., Parisien. di., univ. vassallis ejusd. monast., Philippo F. et N. regi.	CXCII
6 bis 12 juill. 1317 Coulon n°298	Mission sur la composition du diocèse.	III id. jul. • <i>Ce document n'apparaît pas dans le recensement de Mollat, mais se trouve dans les lettres recensées par Coulon. Renaud, archevêque de Bourges, et Béranger de Landore, Maître de l'ordre des Frères Prêcheurs, sont chargés de procéder au découpage des diocèse de Toulouse, Albi et Clermont.</i>	CXCIII
7 13 juill. 1317 4394	Raymond, évêque désigné, en charge du prieuré	III id. jul. • an. I • T. XX. – <i>Raymundo</i> el. s. Flori, olim abb. monast. s. Tiberii, O.S.B., Agathen. di., indulget. ut ecclesiam prioratus dicti loci s. Flori olim Claromonten. di., ord. Cluniac., et monast. Cluniacen., Matisconen. di., subjectam, nunc in cathedralem erectam, administrare possit, non obst. quod litteras promotionis suæ nondum habeat, nec munus consecrationis receperit.	CXCIV (en fait simple résumé du suivant) et CXCIV (avec erreur de date)
8 27 juill. 1317 4512	Raymond remplacé comm abbé de Saint-Thibéry	VI kal. Aug. • an. I • T. III xxx. – <i>Bertrandus</i> , olim abb. Monast. Castren., præficitur in abb. Monast. De s. Tiberio ad R. E. nullo medio pertin., O.S.B., Agathen. di., per promotionem Raimundi ad episcopat. de s. Floro noviter erectum apud S. A. mediante reservat. vac. - I. e. m. conv. monast. prædicti; universis vassallis ejusd. monast.	
9 31 juill. 1317 4565	Raymond évêque de Saint-Flour. Lettre au chapitre, au clergé, aux fidèles, à l'archevêque de Bourges, au roi de France.	II kal. aug. • an. I • T. VII xx. – <i>Raimundus</i> abb. monast. de s. Tiberio, O. S. B., Agathen. di., præficitur in ep.um eccl. s. Flori noviter in cathedralem erectæ; cum testimonialibus consecrat. ipsi a Berengario ep.o Tusculan. impensæ. - I. e. m. capit. eccl. de s. Floro; clero, populo civit. et di.; archiep.o Bituricen.; Philippo R. F. et N.	CXCVI, CXCVII, CXCVIII, CXCIX, CC, CCI, CCII.
10 12 août 1317 4675	Affaires de la chrétienté : dioc. de Gap.	II id. aug. • an. I • T. X, XII. – <i>Langerio Bermondi</i> prov. prioratus s. Salvatoris de Barreto de Luira, Vapincen. di., ad monast. s. Andreae, O.S.B., Avenionen. di., pertin., per promotionem Bertrandi Motonerii ad abbatiam monast. s. Benedicti Salernitan., dicti ord., ap. S. A. vac. - I. e. m. ep.o s. Flori, et præp. et sacristæ eccl. Avinionen.	
10 bis 1317, avant le 5 septembre	Provision à payer par Raymond	<i>Relevé par M. Boudet. Sa réf. : Arch. Vat., 66, ep. 3246 – « Provision de la chancellerie pontificale pour Raymond, qui devra payer le droit de consécration à l'évêque de Tusculum ».</i>	CCIII
11 27 oct. 1317 (?) 5810	Raymond peut tester	VI kal. nov. • an. II • T. XVI. – <i>Raymundo</i> ep.o s. Flori conc. facul. testandi. – <i>La date de Boudet (1318) se fonde sur le fait qu'il s'agit de l'an II du règne. Coulon pense qu'il s'agit malgré tout de l'année 1317.</i>	CCVIII (avec date possible : 27 oct. 1318)
12 6 jan. 1318 6155	Clerc sanflorain pourvu ailleurs.	VIII id. jan. • an. II • T. XI, XIII. – <i>Guillelmo de Villa</i> , cler. s. Flori di., gratia exp. benef. (100 lib. tur.) in civit. vel di. Petragoricens., pertin. ad collat. ep.i. - I. e. m. majori et Figiacen. archid.is, ac Guillelmo Joannis can. eccl. Caturcen.	
13 7 fév. 1318 6258	Affaires de la chrétienté : dioc. de Cahors.	VII id. feb. • an. II • T. XII, XIV. – Collat. præb. eccl. Caturcen. vac. per obit. Ademari Roberti de Linayraco, can. Caturcen. et A. S. ad Lemovicen. et certas alias partes nuncios, <i>Petro de Castronovo</i> PP. cap. et famil., prædictæ eccl. can.; non obst. benef. non expressis. - I. e. m. ep.o s. Flori, et abb. monast. Figiaci, Caturcen. di., ac Raymundo Juvenis can. Petragoricens.	
14 14 fév. 1318 6283	Bulle de délimitation du diocèse	XVI kal. mart. • an. II – Separatio di. s. Flori noviter erectæ a di. Claromonten., cum enumeratione eccl. et locorum ep.o s. Flori subjectorum.	CCIV (simple résumé du suivant) et CCVI (avec erreur de date)
15 20 fév. 1318 6309	Transfert des droits de Clermont	X kal. mart. • an. II • T. XXVI. – Translatio jurium et bonorum, quæ Claromonten. ep.us hactenus percepiebat infra fines di., ecclesie s. Flori, nuper in cathedralem erectæ.	CCV
16 28 fév. 1318 6373	Information du Chapitre de Brioude.	II kal. mart. • an. II – <i>Berengario de Barre</i> conf. priorat. Castrinovi de Levesone, O.S.B., Ruthenen. di., ad monast. s. Victoris Massilien., ord. prædicti, cujus existit mon., pertin., vac. per obit. Guilaberti de Savareto et disposit. S. A. specialiter reservatus. - I. e. m. præb. Brivaten., s. Flori di., et Stephano Hugoneti, Ruthenen., PP. cap., ac Alberto Lordeti, Vivarien. can. eccl.	

17 7 mars 1318 6485	Clerc sanflorain pourvu ailleurs.	non. mart. • an. II • T. X, XII. – <i>Petro de Vernholis</i> collat. canon. et præb. in eccl. s. Petri de Burlatio, Castren. di., nuper in colleg. erecta; non obst. quod super paroch. eccl. de Vilarelhs, Ruthenen. di., de qua super moto sibi litigio ad S. A. appellavit, crederit se jus habere; seu quod panatariam in prioratu de Albinio, dictæ di., obtineat et benef. ad collat. ep.orum et capit. Claromonten. et s. Flori exspectet. - I. e. m. archid. Conchen., et Vesiano de Montealto, Ruthen., ac Petro Bernardi de Elzeria, Anicien. can. eccl.	
18 8 avr. 1318 6898	Protection de Pierre de Castelnau.	VI id. apr. • an. II • T. XVIII – <i>Decano Lemovicen., et Ruthenen. ac Salviniaci Claromonten. archid. is eccl.</i> mand. ut Petrum de Castronovo, archid. s. Antonini in eccl. Ruthenen., PP. cap., seu officiales vel procuratores suos super dicto archidiac., canon. ac præb., priorat. et benef. aliis quos in Parisien., Laudunen., Caturcen., Brivaten. Claromonten., de s. Papulo, Tolosan., Ruthenen. et de s. Floro eccl. et di. obtinet, non permittant molestari.	
19 11 avr. 1318 6942	Nouveau prieur à Bredons.	III id. apr. • an. II • T. XV, XIII – <i>Guillelmo de s. Hilario mon. monast. Moysiacen.</i> conf. prioratus de Bredonio ad dictum monast. pertinens, Cluniac. ord., Caturcen. et s. Flori di., per resignat. Begonis de Castronovo ap. S. A. vac.; cum autem mon. monast. Aureliacen., s. Flori di., O.S.B., existit, transferri jubetur ad dictum monast. Moysiacen. et ad ord. Cluniac.; locum quem habet in dicto Aureliacen. monast. dimittat. - I. e. m. majori et s. Antonini Ruthenen. eccl. archid. is, ac Ademario de Belloforti, can. Lemovicen.	
20 11 mai 1318 7177	Information du monastère de La Bajasse.	V id. maii • an. II • T. XII, XIV – <i>Astorgio de Talliaco</i> , archid. Silviniaci in eccl. Claromonten., PP. cap., indulget. ut, residens in altero benef. quæ obtinet, seu archidiac. suum visitans, fructus eorumd. integre percipere valeat, usque ad triennium. - I. e. m. abb. monast. Chantennii Claromonten., et priori de Baiassa, s. Flori di., ac cant. eccl. Petragoricen.	
21 19 mai 1318 7261	Chapitre de Brioude.	XIV kal. jun. • an. II • T. XVIII – <i>Pontio de Podompniaco, decano eccl. Brivaten., s. Flori di., PP. cap.</i> , consanguineo n. v. Berardi d. ni de Mercurio, indulget. ut, usque ad triennium, a fine quinquennii ipsi jam concessi computandum, fructus omnium benef. suorum integre percipere valeat in absentia, ratione studii.	
22 19 mai 1318 7262	Information du Chapitre de Brioude.	XIV kal. jun. • an. II • T. XI, XIII – <i>Michæli de Mara</i> collat. canon. et præb. eccl. s. Syreuci de Belliomo, Claromonten. di., vac. per obit. ap. S. A. Roberti de s. Gervasio; non obst. in S. M. Julliaci Castri, Lingonen. di., canon. et præb., et in s. Nicolai Ambianen. eccl. canon. sub exsp. præb. - I. e. m. abb. monast. s. Girberti et decano Brivaten., Claromonten. et s. Flori di., ac archid. Silviniaci Claromonten. eccl.	
23 19 mai 1318 7263	Information du Chapitre de Brioude.	XIV kal. jun. • an. II • T. X, XII. – <i>Guigoni de Rupetalliada</i> collat. præposituræ, canon. et præb. eccl. s. Petri de Laudosio, Claromonten. di., vac. per obit. ap. S. A. Roberti de s. Gervasio - I. e. m. abb. monast. s. Girberti et decano Brivaten., Claromonten. et s. Flori di., ac archid. Silviniaci Claromonten. eccl.	
24 25 mai 1318 7294	Clerc sanflorain pourvu ailleurs.	VIII kal. jun. • an. II • T. XI, XIII – <i>Stephano de Botiaco sive Brulen.</i> prov. canon. sub exsp. præb. liberæ, non sacerdotalis, eccl. Claromonten.; non obst. quod paroch. eccl. de Boysseto, ac in Biliomi et de Vernolio colleg. ecclesiis, s. Flori et Claromonten. di., canon. et præb., et domum seu priorat. de Columberis sive de Magdalen. Claromonten., cujus cura regi per proprium sacerdotem seu perpetuum vicarium consuevit, et clericatum chori dictæ Claromonten. eccl., quæ benef. centum lib. summam valent, obtineat, aut quod ad canon. et præb. eccl. de Martoreto Riomi, ejusd. Claromonten. di., jus, quod apud S. A. sponte resignavit, ipsi forsitan competeret. - I. e. m. ep. o Nivernen., et abb. sæcul. s. Genesii Claromonten., ac præp. Avinion. eccl.	
25 26 mai 1318 7303	Chapitre de Brioude.	VII kal. jun. • an. II • T. XI, XIII – <i>Bartholomæo de Clusello</i> collat. canon. et præb. eccl. Brivaten., s. Flori di., vac. per obit. ap. S. A. Roberti de s. Gervasio; non obst. quod cler. chori ipsius eccl. existat, et super prov. de benef., ad decani eccl. Anicien. collat. pertin., in forma pauperum litteras impetrarit; consid. n. v. Bernardi d. ni de Mercurio. - I. e. m. abb. monast. Piperacen., et priori de Baiassa, s. Flori di., ac cant. eccl. Petragoricen.	
26 26 mai 1318 7304	Chapitre de Brioude.	VII kal. jun. • an. II • T. XI, XIII – <i>Andræ de Verdesuno</i> , can. eccl. Brivaten., s. Flori di., gratia exsp. dign., seu personatus vel off. etiam c.c. in ead. eccl.; consid. n. v. Bernardi d. ni de Mercurio. - I. e. m. abb. monast. Piperacen., et priori de Baiassa, s. Flori di., ac cant. eccl. Petragoricen.	
27 26 mai 1318 7306	Information du monastère de La Bajasse.	VII kal. jun. • an. II • T. XVI, XVIII – <i>N. v. Beraudo, d. no de Mercurio</i> , indulget. ut III cler. ipsius domestici et famil., suis obsequiis insistentes, fructus benef. suorum, usque ad triennium, integre percipere valeant, licet non residentes. - I. e. m. abb. monast. s. Gilberti Claromonten., et priori de Baiassa, s. Flori di., ac archid. Silviniaci in eccl. Claromonten.	
28 18 juin 1318 7530	Chapitre de Brioude.	XIV kal. jul. • an. II • T. XI, XIII – <i>Pontio de Podompniaco</i> prov. canon. eccl. Ambianen. sub exsp. præb. non sacerdotalis, non obst. quod in Brivaten. decanatum, in Carnoten. capiceriatum, et in eisd., ac Claromonten., Mimat. et Anicien. canon. et præb., et in ead. Anicien. eccl. certos redditus sive terras, ac s. Pauli Frigidi, et de Callutio sive de Area prioratus, s. Flori, Mimat. et Claromonten. di. obtineat. - I. e. m. s. Martini Ambianen. et de s. Girberto Claromonten. di. monast. abb., ac archid. Silviniaci in eccl. Claromonten.	

29 21 juin 1318 7564	Priorat de Chanteuges repris pour La Chaise-Dieu.	XI kal. jul. • an. II • T. XXI – <i>Abb. et conv. monast. Casædei ad R. E. nullo medio pertin., O.S.B., Claromonten. di.</i> Prioratus Chantoioli, di. s. Flori, ad præfatum monast. Casædei spectans, (143 lib. tur.), mensæ dictorum abb. et conv. unitur in perp. attentis debitibus quæ pro observanda hospitalitate in eod. monast. et congrua ipsorum familiariumque sustentatione dicuntur contraxisse.	
30 25 juin 1318 7581	Organisation du diocèse.	VII kal. jul. • an. II • T. XXIV – <i>Ep.o s. Flori et ejus vicario in spiritualibus facultas tabellionatus officium concedendi III pers. a n. v. Beraudo d.no de Mercorio nominandis.</i>	CCVII (autre date : 3 kal. Jun., 29 mai 1318)
31 30 juin 1318 7592	Information du Chapitre de Brioude et du monastère de La Bajasse.	II kal. jul. • an. II • T. XIII, XV – <i>Petrus de Berbesina mon. monast. Casædei ad R. E. nullo medio pertin., O.S.B., Claromonten. di.</i> , transfertur de monast. s. Michælis de Clusa, ad R. E. nullo medio pertin., O.S.B., Taurinen. di., ad dictum monast. Casædei, eique providetur de prioratu, seu off. aut benef., c.c. vel s.c., (50 lib. tur.), ad disposit. et gubernationem ejusd. monast., locum autem monachatum dicti monast. s. Michælis dimittat. - I. e. m. abb. sæcul. eccl. Brivatæ, et de Baxassa ac de Cavomonte prioribus, s. Flori et Claromonten. di.	
32 1 ^{er} juill. 1318 7610	Information du Chapitre de Brioude et du monastère de La Bajasse.	kal. jul. • an. II • T. XIII, XV – <i>Francisco de Monte</i> , mon. monast. s. Michælis de Clusa, O.S.B., Taurinen. di., conferuntur prioratus de Calma, de Salhens et de Ussom, canonice uniti, permutationis causa cum Arnaldo, s. Eustachii diac. card., de prioratu de Salviaco, ejusd. ord., Claromonten. di.; Franciscus autem in mon. monast. Casædei recipiatur, et locum quem in dicto monast. de Clusa obtinet dimittat. - I. e. m. abb. sæcul. eccl. Brivaten., ac de Baiassa et de Cavomonte prioribus, s. Flori et Claromonten. di.	
33 8 jul. 1318 7698	Clerc sanflorain pourvu ailleurs.	VIII id. jul. • an. II • T. XI, XIII – <i>Eracleo de s. Necterio</i> , PP. cap., collat. canon. eccl. Leodien. et præb., quos Henricus de Salinis, nuper ap. S. A. defunctus, obtinebat; non obst. canon., præb. ac præposituram in eccl. Brivaten., s. Flori di. - I. e. m. s. Pauli et s. Joannis decanis Leodien., ac archid. Silviniaci Claromonten., PP. cap., eccl.	
34 6 août 1318 7957	Remise en ordre du monastère de Maurs.	VIII id. aug. • an. II • T. IV xx – <i>Ademarus</i> , mon. monast. Terracinen., O.S.B., Sarlaten. di., eumd. ord. expresse professus, et in sacerdotio constitutus, fit abb. de Maurtio monast., tunc Claromonten. nunc s. Flori di., per obit. Bernardi ac renunciationem Guillelmi de Castronovo, ejusd. de Maurtio, et Galhardi Guinaberti, Figiacen. dicti ord. Caturcen. di. mon. monast., a conv. dicti monast. de Maurtio in discordia electorum, ap. S. A. vac.; eid. Ademaro testimoniales dantur benedictionis sibi per Arnaldum, ep.um Albanen., impensæ. - I. e. m. conv., et univ. vassallis dicti monast. de Maurtio, ac Philippo, R. F. et N.	
35 30 sept. 1318 8467	Affaires de la chrétienté : dioc. de Béziers.	II kal. oct. • an. III • T. XI, XIII – Collat. paroch. eccl. de Paolhano, Biterren. di., per obit. apud S. A. Joannis de Suinabrio Berengarii ep.i Tusculan. cap. vac., consid. ejusdem ep.i, <i>Jacobo Cogoti</i> ipsius cap. et eccl. Tricastrin. can., qui paroch. eccl. de Maurelhano, ejusd. di., dimitt. tenetur. - I. e. m. ep.o s. Flori, et archid. Lunaten. Biterren., et sacristæ Lodoven. eccl.	
36 13 oct. 1318 8563	Affaires de la chrétienté : dioc. de Béziers et Lavaur.	III id. oct. • an. III • T. XI, XIII – Collat. paroch. eccl. de Muroveteri, Biterren. di., (35 lib. tur.), juxta tenorem constitutionis super plural. benef. nuper editæ per dimissionem a Guillelmo Monerii factam vac., consid. Berengarii ep.i Portuen., <i>Pontio Assaudi</i> ipsius consanguineo et famil.; non obst. canon. et præb. eccl. Vauren., et canon. sub exp. præb. eccl. s. Affrodisii Biterren. - I. e. m. ep.o s. Flori, et abb. sæcul. s. Affrodisii Biterren., ac Petro Bernardi, can. Ancien. eccl.	
37 14 nov. 1318 8638	Affaires de la chrétienté : dioc. de Cavailon.	XVIII kal. dec. • an. III • T. XI, XIII – Collat. priorat. de Agonto, Cavallicen. di., ad monast. s. Victoris Massilien., O.S.B., pertin. per acceptationem a Rayna Amici de prioratu de Artacella, dicti ord., Aquen. di., ipsi per Pontif. collato factam vac., <i>Guidoni Carbonerii</i> , dicti monast. mon., post 25 annos probationis nondum professo. - I. e. m. ep.o s. Flori, et s. Stephani Andegaven. et Psalmodien., Nemausen. di., monast. abb.	
38 14 nov. 1318 8640	Monastère d'Aurillac.	XVIII kal. dec. • an. III • T. XI, XIII – Collat. paroch. eccl. de Linariis, Caturcen. di., quæ dudum ecclesiæ de Vicano, dictæ di., auct. ordinaria, interveniente consensu capit., extitit unita, per acceptationem paroch. eccl. s. Petri de Calviaco, Tolosan. di., Guillelmo Boyssa apost. auct. collatæ vac., <i>Guillelmo de la Oudradria</i> ; non obst. in eccl. Caturcen. quadam capell., et gratia exp. benef. c.c. vel s.c. (60 lib. tur.) ad abb. monast. Aureliacen., s. Flori di., spectantis. - I. e. m. archid. Figiacen., et Bernardo de Lhivernone, ac Guillelmo Joannis, can. eccl. Caturcen.	
39 11 déc. 1318 8738	Remise en ordre du monastère de Montsalvy.	III id. dec. • an. III • T. XXIV – Commissio administr. in spiritualibus et temporalibus monast. de Montesalvio, O.S.A., s. Flori di., <i>Petro Poiada camerario et Zaccarie Roguerii can. ejusd. monast.</i> , eadem administr. suspenso Petro Rodani qui se gerebat pro præposito et infamia laborabat, amotis etiam Guiberto de Monteamato et Joanne Guidonis dicti monast. can., beneficiorum tamen collatione S. A. reservata.	

40 8 jan. 1319 8791	Affaires de la chrétienté : Saint-Jean de Jérusalem.	VI id. jan. • an. III • T. XXVI – Archiep.o Aquen., et ep.o s. Flori, ac abb. monast. s. Saturnini Tolosan. mand. pro exactione pecuniarum per priores, balivos et præceptores priorat. et locorum cismarinorum ad Hospitalis s. Joannis Jerosolimitani spectantium, solvendarum juxta taxam per PP. factam et præsentibus litt. insertam, et destinandarum conventui fratrum dicti Hospitalis commorantium in partibus transmarinis ad custodiam Insulæ Rodi et proximorum locorum.	
41 23 jan. 1319 8873	Remise en ordre du moanastère de Maurs.	X kal. feb. • an. III • T. XI 1/2, XIII ½ – Collat. præposituræ s. Juliani de Terrassone, per mon. monast. de Terrassone, O.S.B., Sarlaten. di., gub. solitæ, (35 l. t.), et per promotionem Ademari ad abbatiam monast. Maorsen. (pro Mauritii), ejusd. ord., s. Flori di., vac., <i>Guillelmo Ademari</i> qui de monast. Solhiacen., dicti ord., Caturcen. di., ad præfatum monast. de Terrassone transfertur. - I. e. m. Lemovicen. et Lodoven. ep.is, ac scolast. eccl. Petragoricen.	
42 5 fév. 1319 8928	Clerc pourvu dans le diocèse de Saint-Flour.	non. feb. • an. III • T. XI 1/2, XIII ½ – Collat. paroch. eccl. de Veteribus Campis, s. Flori di., de jure apud S. A. vac. pro eo quod Joannes de s. Marcella, presb. Claromonten. di., dictam eccl. cum archipresb. de Aureliaco, s. Flori di., post constitutionem super plural. benef. nuper editam, retinere præsumperat, licet in elusione constitutionis ipsius archipresb. prædictum dimiserit, <i>Joanni Mauri</i> qui vicariam perp. priorat. paroch. eccl. s. Martini de Lond, Magalonen. di., dimitt. tenetur. - I. e. m. Rigaldo de Manso archid. Conchen. Ruthenen., et Petro Albi, Constantien., ac Stephano Hugoneti, Albi. can. eccl.	
43 5 fév. 1319 8929	Organisation du diocèse.	non. feb. • an. III • T. XI, XIII – Collat. perp. vicariæ in eccl. s. Flori, per dimissionem a Bernardo de Rupe archipr. de s. Floro juxta tenorem constitut. super plural. benef. nuper editæ factam vac., <i>Raymundo de Agraedis</i> . - I. e. m. <i>Rigaldo de Manso archid. Conchen. Ruthenen., et Stephano Hugoneti, Albi., PP. cap., ac Alberto Lordeti, Vivarien. can. eccl.</i>	
44 5 fév. 1319 8934	Organisation du diocèse.	non. feb. • an. III – Facul. <i>Raymundo ep.o s. Flori</i> uniendi archipresbyteratui de s. Floro archipresbyteratus rurales de Aureliaco, de Blasilia, de Langiaco ac de Brivata, suæ di., per dimissionem ab ultimis eorum possessoribus juxta tenorem constitutionis super plural. benef. nuper editæ factam vac.	
45 17 fév. 1319 8953	Clerc sanflorain pourvu ailleurs.	XIII kal. mart. • an. III • T. XI, XIII – Gratia exsp. priorat., vel decanatus, seu administr., aut off. vel benef. c.c. vel s.c. (100 l. t.) ad collat. abb. et conv. monast. s. Martialis Lemovicen., O.S.B., pertin., consid. Bernardi comitis Convenarum, pro <i>Geraldo Malafaida</i> , mon. monast. de Aureliaco, ejusd. ord., s. Flori di. - I. e. m. abb. monast. de Userchia, et priori de Briva, Lemovicen. di., ac Ademaro Roberti, can. Constantien.	
46 28 fév. 1319 9015	Affaires de la chrétienté : entourage de Béanger de Compostelle.	II kal. mart. • an. III • T. XIV, XVI – <i>Berengario archiep.o Compostellan.</i> indulg. ut VIII ipsius cler., famil. et commens., fructus benef. suorum absque residentia ad triennium percipere valeant. - I. e. m. ep.o s. Flori, et de Amuleto ac de s. Paulo, Albi. et Claromonten. di., prioribus.	
47 1 mars 1319 9031	Clerc sanflorain pourvu ailleurs.	kal. mart. • an. III • T. LXXX, XVI – <i>Astorgio de Turre, cler. s. Flori di.</i> , consid. n. v. Hugonis d.ni de Castronovo, conf. omne jus quod quond. Bernardo de Monasterio competeat de canon. et præb. eccl. Ruthenen. ac de eccl. de Carcenaco præbendali, Ruthenen. di., ipsi collatis a Guillelmo s. Pudentianæ presb. card., ex concessione Clementis PP. V, super quibus ap. S. A. lis pendet; sequuntur litt. ejusd. PP. (D. ap. s. Cyricum prope Lugdunum VII kal. mart. a. I), et prædicti card. (D. Libornæ, Burdegalen. di., a D.ni 1307 indictione V, die I febr., pontificatus Clementis PP. V a. II). - I. e. m. Lemovicen. et Dien. ep.is, ac abb. monast. Figiacen., Caturcen. di.	
48 8 avr. 1319 9213	Information du Chapitre de Brioude.	VI id. apr. • an. III • T. XI, XIII – <i>Bartholomæo Pagesii, cler. Mimat. di.</i> , gratia exsp. benef. (70 l. t.), ad collat. capit. vel alterius cujuscumque in civit. vel di. Mimat. - I. e. m. archiep.o Aquen., et decano Brivaten., s. Flori di., ac sacristæ Mimat. eccl.	
49 16 avr. 1319 9270	Raymond transféré à Saint-Papoul.	XVI kal. maii • an. III • T. VI xxiv – Translatio <i>Raymundi</i> ab episcopat. s. Flori ad episcopat. s. Papuli, per obit. Bernardi et cessionem Arnaldi Amelii eccl. s. Papuli monachi et eleemosynarii quasi per inspirationem divinam, ut dicebatur, electi vac. - I. e. m. priori et capit. eccl. s. Papuli, clero et populo civit. et di.; archiep.o Tolosan.; Philippo regi Francorum.	
50 19 avr. 1319 9283	Henri, désigné pour Saint-Flour, quitte Cluny.	XIII kal. maii • an. III • T. XX – Indult. <i>Raymundo</i> ab abbatia monast. Psalmodien., O.S.B., Nemausen. di., ad abbatiam monast. Cluniacen., Matisconen. di., per resignat. Henrici electi s. Flori vac. translato, ut, non obst. quod bullatas litt. ipsius promotionem continentes nondum habeat, pers. idoneas, quæ generali capitulo in dicto monast. Cluniacen. celebrando, ejus nomine præsent. destinare, et bonorum monast. ejusd. administr. accipere valeat.	
51 22 avr. 1319 9305	Henri est le nouvel évêque.	X kal. maii • an. III • T. VI xxiv – Prov. eccl. s. Flori, per translationem Raymundi ep.i ad eccl. s. Papuli vac., <i>Henrico</i> , olim abb. monast. Cluniacen., Matisconen. di. - I. e. m. capit. et vassallis eccl. s. Flori, clero et populo civit. et di.; Philippo regi Francorum.	

L'évêque Raymond est encore évoqué ultérieurement, bien qu'il ne soit plus évêque de Saint-Flour :

55 8 juin 1319 9521	Raymond, ancien évêque de Saint-Flour.	VI id. jun. • an. III • T. XVI – Rogerio el. Vauren. testimoniales ordinum a Raymundo tunc s. Flori, nunc s. Papuli ep.o, ei impensorum.	
---------------------------	----------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Éléments de bibliographie

Jean XXII et Avignon

- **Jean XXII** (1316-1334), *Lettres Communes, analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican*, Biblioth. des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome, Paris (Fontemoing) : fascicule 1, éd. par G. Mollat (1904) ; fascicule 2, éd. par G. Mollat et G. de Lesquen, consacré aux 2^e et 3^e années du pontificat, 1905 ; tome 15 : *Index nominum personarum et locorum*, 1939. – Éléments repris dans la base de données informatisée « *Ut per litteras apostolicas* » (Éd. Brepols, Turnhout, Belgique).
- **Jean XXII** : Auguste Coulon éd., *Lettres Secrètes et Curiales du Pape Jean XXII (1316-1334), extraites des registres du Vatican*, Paris (Fontemoing), 1900. (Ces éléments vont figurer dans l'édition 2005 de la base « *Ut per litteras apostolicas* ».)
- Abbé Louis **Guérard**, *Documents pontificaux sur la Gascogne, d'après les archives du Vatican : Pontificat de Jean XXII*, Paris (Champion) et Auch (Cocharaux), 1896.
- Bernard **Guillemain**, *la cour pontificale d'Avignon (1309-1376)*, Paris (de Boccard), 1962.
- G. **Mollat**, *les Papes d'Avignon, 1305-1378*, Paris (Letouzey & Ané), 10^e édition, 1965.
- G. **Mollat**, *la Collation des bénéfices ecclésiastiques sous les papes d'Avignon (1305-1378)*, Paris (de Boccard), 1921.

Auvergne et alentours

- A. **Bruel**, *Pouillés du Diocèse de Clermont et Saint-Flour*, Paris (Impr. Nationale), 1880.
- Marcellin **Boudet**, *Eustache de Beaumarchais, seigneur de Calvinet, et sa famille*, Aurillac (Bancharel), 1901.
- M. **Boudet**, *Cartulaire de Saint-Flour*, Monaco, 1910.
- **Chabrol**, *Coutumes locales de la Haute et Basse Auvergne*, Paris, 1716 (tome IV). - Ouvrage réimprimé sous le titre de *Dictionnaire Historique des Fief et Châtellenies d'Auvergne*, Paris (Guénégaud), 1974.
- Pierre **Charbonnier**, *Histoire de l'Auvergne des origines à nos jours*, Clermont-Ferrand (de Borée), 1996.
- P. **Chassang**, *Histoire des pays de Saint-Flour et de Murat*, Aurillac (Gerbert), 2003.
- P. **Cubizolles**, « Brioude, des origines à la Révolution », dans l'*Almanach de Brioude*, numéro spécial An 2000.
- Pierre **Cubizolles**, *Le noble Chapitre de Saint-Julien de Brioude*, Brioude, 1980.
- Élie **Deydier**, *Histoire de la cité de Saint-Flour*, t. III, Aurillac [1966].
- *Cartulaire de Brioude*, publié par Henry **Doniol**, Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, Clermont-Ferrand (Fd Thibaut) et Paris (Ch. Dumoulin), 1863 : charte n° 331.
- **Duval de Dampierre** (évêque sous Napoléon), *Chronologie des évêques de Clermont et des principaux événements de l'histoire ecclésiastique de l'Auvergne*. [Réédité avec un commentaire très personnel par Jean Lajonchère, *An 2000 - Les évêques d'Auvergne au cours de ces siècles, 17 siècles d'histoire ou presque*, Malinrat, P.-d.-D. (chez l'auteur), 2000].
- Albert **Grimaud** et Marius **Balmelle**, *Précis d'histoire du Gévaudan rattachée à l'histoire de France*, Paris (Champion) et Mende (Bonney), 1925.

-
- André-Georges **Manry**, *Histoire de l'Auvergne*, Toulouse (Privat), 1974.
 - Philippe **Maurice**, *la Famille en Gévaudan au XV^e siècle (1380-1483)*, Paris (Publ. de la Sorbonne), 1998.
 - Maurice **Prou**, Ch.-Edmond **Perrin** et Jacques de **Font-Réaulx**, *Pouillés de la Province de Bourges*, Paris (Impr. Nationale), 1962.
 - Comte de **Résie**, *Histoire de l'Église d'Auvergne*, Clermont-Ferrand (Libr. Catholique), 1855, tome 3.

Quelques sites de l'Internet

- *Almanach de Brioude* : <http://www.brioude-almanach.com>
- Brepols (Belgique) : <http://www.brepols.net/>; « bases de données » <http://www.brepols.net/>.
- Centre de Recherches sur la Papauté d'Avignon : <http://www.ecole-francaise.it/fr/papaute.htm> ; http://www.irht.cnrs.fr/recherche/programme_avignon.htm ;
- Groupe de recherches *Salvé*, publication des *Fasti Ecclesiae Gallicanae* : <http://fasti.univ-paris1.fr> .
- Publications du Vatican : <http://www.vatican.va>. Voir la page « Archives Secrètes / Collections ».
- *Gallica*, ouvrages numérisés de la Bibliothèque Nationale de France : <http://gallica.bnf.fr>.

Remerciements

À Mme Janine Mathieu (Centre de Recherches sur la Papauté d'Avignon), qui m'a transmis tant d'informations, et à M. Christophe Lebbe (Éd. Brepols, Belgique) qui m'a guidé vers elle.

À M. Philippe Maurice, spécialiste du Gévaudan médiéval, qui au milieu d'intenses activités a pris le temps de répondre à mes questions.

À M. Pierre Moulier, toujours disponible pour la transmission d'une référence ou d'un document.

À Mme Christiane Boutevin, en charge des archives de Saint-Flour, pour son accueil imperturbablement souriant.

Aux archives départementales d'Aurillac, qui les premières m'ont donné la référence de la bulle de délimitation du diocèse et mis sur la bonne voie. Aux archives départementales de Mende (Lozère), et principalement à M. Alain Laurans. Aux archives départementales de Clermont, où je fus si bien reçu.

À M. Martin de Framond, directeur des archives départementales du Puy, consulté sur la question de la frontière avec le Gévaudan.

Au Chanoine Jean Andrieux, des archives diocésaines sanfloraines, pour sa réponse sur les bulles.

Aux Archives Vaticanes (*Archivio Segreto Vaticano*), qui m'ont envoyé les documents nécessaires avec rapidité et efficacité.

A M. Roger Richard, de l'Association publiant l'*Almanach de Brioude*.

À Mme Véronique Clavreul, ma cousine de Chaliers et Lagny, à qui je dois les précisions concernant les abbés de Lagny.